

# IOM au pied du temple d'Avenches : de l'église Sainte-Marie-Madeleine au sanctuaire du Cigognier

Autor(en): **Fuchs, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **34 (1992)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-245192>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# IOM AU PIED DU TEMPLE D'AVENCHES

## De l'église Sainte-Marie-Madeleine au sanctuaire du Cigognier

Michel FUCHS

*Inde novum, veterem prospicis inde Iovem.  
Dic ubi conveniam, dic qua te parte requiram.*  
«D'un côté, tu vois le nouveau temple de Jupiter,  
et de l'autre son antique séjour. Dis-moi où je  
peux te rejoindre, dis-moi où je dois te chercher.»

Martial, *Epigrammes* 7, 73, 4-5.

En 1894 paraissait dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* une note sur des inscriptions de Baden et d'Avenches mentionnées dans les récits de voyages de M. de Blainville, Secrétaire de la légation des Pays-Bas auprès de la cour d'Espagne, parus en anglais en 1757 et traduits en allemand en 1764<sup>1</sup>. Au 18 août 1705, Blainville écrit que Vespasien fonda une colonie romaine à Avenches comme il apparaît sur une inscription «qu'on pou-

vait lire dans un angle de l'église, mais qui avait été recouverte de crépi lors de la réparation des murs de cette dernière»; Blainville ajoute la transcription du texte que le pasteur du lieu avait conservée: «IMP. CAES. VESPASIANO. AUG. / PONT. MAX. TRIB. POT. III. IMP. VIII. / COS. III. DESIG. III. P. P. / COLON. PIA. FLAVIA. CONSTANS. EMER. / AVENTICUM. HELVETIOR. FOEDERATA. PATRONO.» K. Meisterhans a remarqué que l'inscription

<sup>1</sup> *Des Herrn von Blainville... Reisebeschreibung durch Holland, Oberdeutschland und die Schweiz, besonders aber durch Italien. Aus... Handschrift in englischer Sprache (Travels through Holland, Germany, Switzerland but especially Italy... I, London 1757) ... ins Deutsche übersetzt... Ersten Bandes erste*

Abteilung, Lemgo 1764, cité par K. Meisterhans, *Zu den Inschriften von Baden und Avenches*, ASA 27, 1894, p. 326-327. C'est à Martin Bossert que nous devons d'avoir été rendu attentif à la note de Meisterhans; qu'il en soit ici remercié.



Fig. 1. Avenches, rue du Temple. Bas du mur de façade arrière (nord-est) de l'église paroissiale protestante avec bloc de calcaire urgonien blanc. Photo MRA, M. Fuchs.

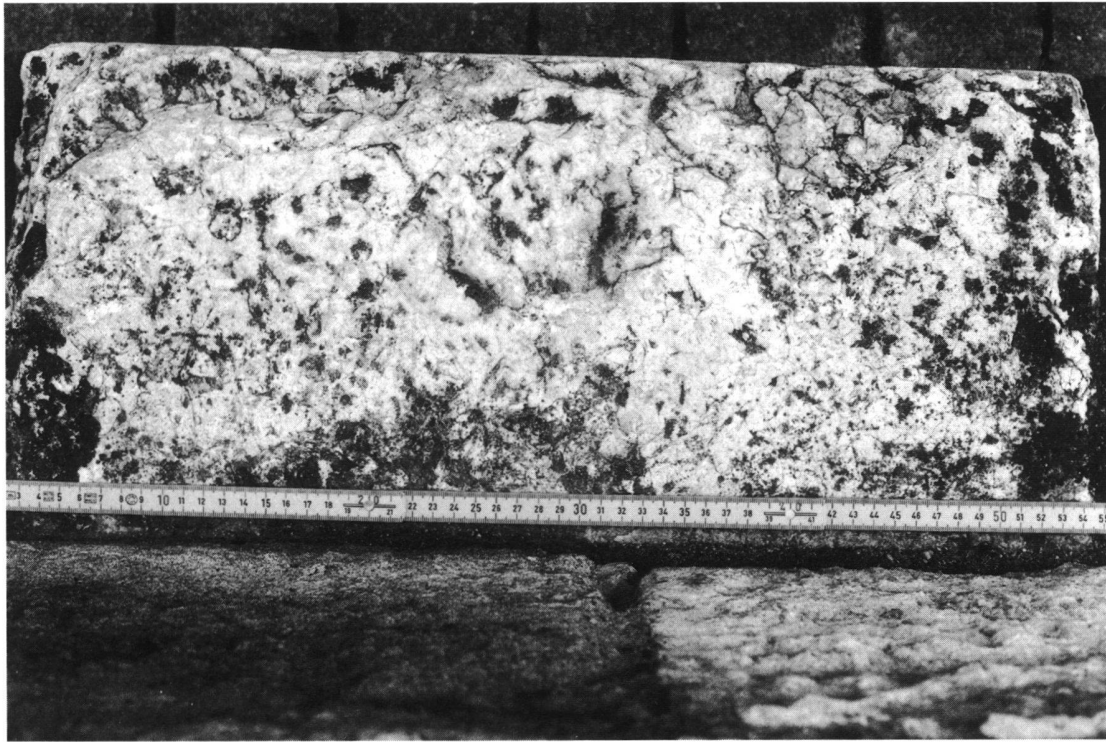


Fig. 2. Avenches, rue du Temple. Bloc inscrit. Photo MRA, M. Fuchs.

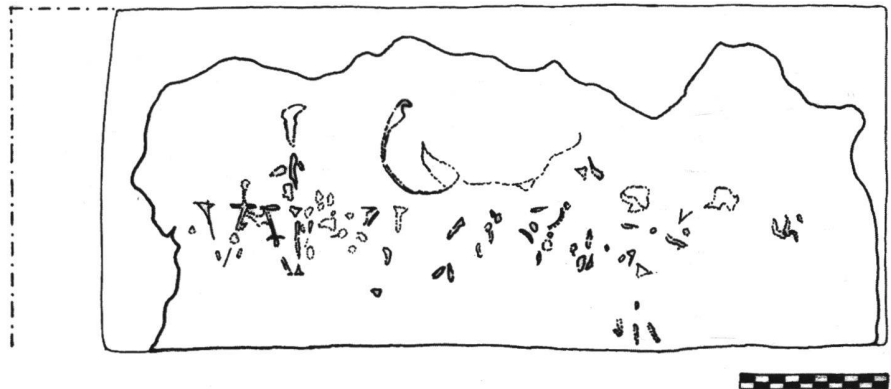


Fig. 3. Avenches, rue du Temple. Dédicace à I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / [CONSER]VA[TORI] sur bloc de 59,6 cm (2 pieds romains) de largeur à l'origine. Dessin MRA, M. Fuchs.

correspond au n° 168 des *Inscriptiones Confoederationis Helveticae Latinae* (ICH) de Th. Mommsen (CIL XIII 5084), auquel elle donne deux lignes supplémentaires conformes à la fin des inscriptions 175 et 179 de Mommsen (CIL XIII 5089 et 5094).

Après cette première lecture de la note de Meisterhans, la seule réaction possible était d'aller voir sur place, plus particulièrement à l'arrière de l'église paroissiale protestante, au nord-est, le long de la petite rue du Temple où le crépi de façade est fortement dégradé. Aucune trace de l'inscription en question. Par contre, un bloc attire le regard au niveau de l'assise du mur de l'église (fig. 1): sa blancheur et son lissage tranchent au milieu des dalles de grès de la Molière et des blocs de calcaire urgonien jaune, sous les moellons de calcaire jaune du Jura et les faces non travaillées de blocs de tuf, les dés de molasse. Se poursuivant sous le niveau des pavés de la rue, seules deux de ses faces latérales sont en fait bien lissées, la troisième est brisée; la partie supérieure est quant à elle très érodée; sa surface anciennement plane est ponctuée de trous et de lichen; les bords sont cassés. Elle comporte une inscription non répertoriée.

## Chapitre I. A propos d'IOM

### 1. L'inscription de la rue du Temple à Avenches (fig. 2-3)

Bloc de calcaire urgonien blanc utilisé en remploi au bas de la façade nord-est du chœur de l'église protestante d'Avenches, ancienne église Sainte-Marie-Madeleine. Face inscrite tournée vers le haut, fortement érodée: 2 lignes en partie lisibles, une troisième se devine; le bloc se poursuit sous le mur de l'église; dim. max. cons. 53,2 cm × 23,3 cm. Face formant anciennement le lit d'attente du bloc placée verticalement, lissée, se poursuivant sous le niveau des pavés de la rue; dim. max. cons. 53,5 cm × 18,7 cm. Face latérale côté rue Centrale, au sud-est, lissée. Face latérale côté rue du Collège, au nord-ouest, brisée. H. lettres ligne 1: ca. 5,5 cm; h. lettres ligne 2: ca. 4,5 cm; interligne: 1,2 cm.

On peut y lire : I(ovi) O(ptimo) M(aximo)  
[CONSER]VA[TORI]-----]  
[-----]

«A Jupiter très bon, très grand, sauveur (?)...»

Ligne 1: I et O sont certains; seul le bas du dernier jambage du M est repérable à la droite d'une cassure de la pierre. Ligne 2: V est certain; A n'est repérable que par son deuxième jambage oblique; il est suivi par un jambage droit dont le sommet est mal conservé; à 6,5 cm à droite de ce dernier jambage, le sommet d'un nouveau jambage droit est identifiable. La première ligne, centrée, invite à restituer un bloc de 59,6 cm de largeur, soit 2 pieds

romains. Les lettres très rapprochées de la deuxième ligne permettent de proposer 4-5 lettres avant le V, en comptant une ligature ou un O inscrit.

Si la lecture de la première ligne ne pose pas de problème, celle de la deuxième ne va pas sans difficultés. Les dédicaces à Jupiter Optimus Maximus, très souvent abrégé en IOM, sont particulièrement nombreuses sur le *limes* rhénan et danubien. Il n'est qu'à consulter les index des volumes III, XII et XIII du CIL, celui du troisième supplément au CIL XIII d'H. Nesselhauf et H. Lieb et ceux des recueils de monuments de Cologne, de Mayence ou de Carnuntum<sup>2</sup>. Parmi les nombreuses formes que prend le libellé des inscriptions vouées à Jupiter, la formule IOM peut être suivie directement du nom du dédicataire, simple particulier, soldat ou communauté<sup>3</sup>; elle est aussi accompagnée de noms de divinités comme Junon Regina ou le génie du lieu<sup>4</sup>; elle précède le nom du monument consacré<sup>5</sup>; elle

<sup>2</sup>H. Nesselhauf, H. Lieb, *Dritter Nachtrag zu CIL XIII: Inschriften aus den germanischen Provinzen und den Treverer-gebiet*, Berlin 1960 (= BRGK 40, 1959, p. 120-229), ci-après Nesselhauf-Lieb, p. 223; B. und H. Galsterer, *Die römischen Steininschriften aus Köln*, Köln 1975 (*Wissenschaftliche Kataloge des Römisch-Germanischen Museums Köln* 2), ci-après Galsterer, p. 128; G. Bauchhenss, *Denkmäler des Iuppiterkultes aus Mainz und Umgebung*, Mainz 1984 (CSIR, Deutschland II, 3), p. 91; E. Vorbeck, *Zivilinschriften aus Carnuntum*, Wien 1980, ci-après Vorbeck, p. 96. Les abréviations de revues suivent celles de *L'Année philologique* et des *Résumés d'archéologie suisse*.

<sup>3</sup>Pour des simples particuliers, cf. G. Walser, *Römische Inschriften in der Schweiz* I-III, Bern 1979-1980, ci-après Walser, 71 (autel de Moudon dédié à IOVIOM), 179 (linteau de porte d'une chapelle de Jupiter à Vindonissa), 279 (autel de Vionnaz près de Monthey), 283 (autel d'Ardon dédié à IOVIOM); Nesselhauf-Lieb 115 (autel de Worms, Allemagne), etc.; pour des soldats, cf. Walser 277 (*labrum* de Massongex), Nesselhauf-Lieb 257 (autel de Herwen, Allemagne); Galsterer 55 (= CIL XIII 8198, autel de Cologne), 594 (= CIL XIII 7896, autel d'Erkelenz-Cologne), etc.; pour les communautés, cf. Walser 141 (bloc inscrit du temple de Jupiter à Soleure où IOM constitue en fait la ligne 2 et la mention des [vikanj] de Soleure la ligne 3); E. Howald, E. Meyer, *Die römische Schweiz*, Zürich 1941, ci-après Howald-Meyer, 479 (= CIL XIII 6361, inscription votive de l'ala Vallensium de Rottenburg sur le Neckar); Nesselhauf-Lieb 134-136, 138-139 (autels de Mainhard, Allemagne, dédiés par la *cohors I Asturum*), 196 (inscription votive d'une colonne de Jupiter à Jülich, Allemagne, par les [vic]ani [luliac]enses); CIL XIII 6722 (base de monument dédiée par les *vicani Mogontiacenses*), etc.

<sup>4</sup>Junon Regina, la divinité souvent associée à Jupiter Optimus Maximus, apparaît sur un autel trouvé près de Wetzikon, Walser 196 (= CIL XIII 5248); cf. Nesselhauf-Lieb 144 (autel d'Obernburg sur le Main), etc.; le *Genius loci* est lui aussi plusieurs fois attesté après la formule IOM: Walser 93 (= CIL XIII 5066, autel de Payerne); Nesselhauf-Lieb 148-149 (autels d'Obernburg sur le Main); Galsterer 65-67, 69 (autels de Cologne), etc.; plus rarement interviennent le Génie de l'empereur, Nesselhauf-Lieb 212 (= Galsterer 64, autel de Cologne), ou autres dieux et déesses, Galsterer 61 (= CIL XIII 8202, autel de Cologne), Vorbeck 60 (= CIL III 11125, autel de Carnuntum), etc.

<sup>5</sup>Cas rare, mais représenté en Suisse par la dédicace d'un arc de triomphe à Genève, Walser 6 (= CIL XII 2590).



s'agrément d'une épithète supplémentaire<sup>6</sup>. L'éventail des possibilités n'est de loin pas représenté ici, mais il donne celles qui se rencontrent le plus souvent. Le nom d'un dédicataire pourrait être restitué dans la deuxième ligne de notre inscription; il n'y aurait guère d'autre possibilité qu'un nom indigène du type *lustius Vatto*, dédicataire d'un autel à Yverdon (*Walser* 63 = *CIL* XIII 5058). Parmi les noms de divinités, *Minervae* ou *Silvano* pourraient être pris en compte: Silvain est porté une fois directement après IOM dans une inscription de Trennfurt en Allemagne (*CIL* XIII 6618); Minerve apparaît deux fois dans une telle position, sur un autel de Mayence (*CIL* XIII 6747) et sur un autel d'Aquitaine (*CIL* XIII 45, à la suite de IOVI); le jambage placé après le A de l'inscription d'Avenches ne favorise cependant pas une telle restitution. Quant à un nom de monument, on pourrait songer à *statuam*, mais c'est *signum* qu'on attendrait. L'épithète *Conservatori* serait la solution à retenir, bien que l'espace disponible soit restreint: sur les quinze cas mentionnés dans les *CIL* XII et XIII, elle occupe huit fois la deuxième ligne<sup>7</sup> et dans un cas seulement, abrégé en *Cons*, elle est suivie, à la même ligne, du nom d'un dédicataire (*CIL* XIII 6794, autel de Mayence). Le mauvais état de la pierre d'Avenches et le peu d'indices suffisamment probants pour convenir d'une lecture de la deuxième ligne, nous engageant finalement à laisser la question ouverte.

Avancer une date est bien hasardeux. La manière de fermer le haut des lettres de la deuxième ligne et leur aménagement inciteraient à placer la dédicace dans le courant du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>8</sup>

## 2. Un monument à IOM

Le bloc inscrit de la rue du Temple n'a pas été retravaillé; les côtés lisses l'ont été dès l'origine; aucune moulure n'a jamais encadré la dédicace. Un tel traitement exclut la possibilité d'en faire un autel. Il pourrait s'agir alors d'une pierre de construction comme celle, très proche, de l'arc de triomphe de Genève dédié justement à Jupiter Optimus Maximus (*Walser* 6), celle du sanctuaire

de Maïa à Genève (*Walser* 31)<sup>9</sup>, celle du temple de Mars Caturix à Nonfoux près d'Essertines (*Walser* 58 = *CIL* XIII 5046), celle encore d'un grand monument voué à Mercure Auguste à Yverdon (*Walser* 64 = *CIL* XIII 5056) ou celle faisant allusion à la réfection d'un temple de Jupiter après un incendie à Königsfelden (*Walser* 148 = *CIL* XIII 5194); le parfait lissage du sommet du bloc et d'une des faces latérales au moins, en fait un élément plutôt destiné à être vu de tous les côtés. Resterait donc la solution de la base de statue: parmi les exemples fournis par G. Walser ou par B. et H. Galsterer, les bases inscrites de ce type sont quasi toutes destinées à supporter des statues honorifiques ou font office de pierre tombale<sup>10</sup>. Une interprétation semble donner satisfaction: le bloc d'Avenches devait appartenir à l'une de ces colonnes vouées à Jupiter, comme on en voit beaucoup dans les deux provinces de Germanie. La littérature est abondante à ce sujet, et nous ne pouvons rendre compte ici de toutes les nuances apportées par les chercheurs<sup>11</sup>. Hauts signes de la romanisation, les colonnes de Jupiter sont surtout le lieu du syncrétisme celto-romain: le maître des ciels, Jupiter Optimus Maximus, protecteur de l'Empereur, y montre sa domination sur les limites nord de l'Empire. L'ouvrage de référence de G. Bauchhenss et de P. Noelke recense, en 1981, plus de 830 éléments de piliers ou de colonnes de Jupiter dans le monde romain occidental, dont 580 proviennent de Germanie supérieure et 221 de Germanie inférieure et de Gaule (essentiellement dans la partie orientale de la Gaule Belgique); 20 ou 21 numéros de catalogue se rapportent à la Dacie, la Pannonie, la Rhétie et la Bretagne, trois à l'Italie, plus précisément à Rome, au Capitole (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) et sur le Forum (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

<sup>9</sup> Il ne peut s'agir d'un autel votif comme l'affirme G. Walser: la figure publiée par J.-L. Maier, *Genavae Augustae: les inscriptions romaines de Genève*, Genève 1983 (*Hellas et Roma* 2), p. 65, montre une face supérieure travaillée pour recevoir un autre bloc de construction.

<sup>10</sup> *Walser* 192 (= *CIL* XIII 5243) donne un petit bloc de calcaire avec dédicace à Diane et à Silvain sans ornementation, mais avec écriture grossière; sinon cf. pour les inscriptions funéraires, *Walser* 2 (= *CIL* XII 2615), 9 (= *CIL* XII 2600), 35, 42 (= *CIL* XIII 5016), 44, 46 (= *CIL* XIII 5011), *Galsterer* 211 (= *CIL* XIII 8277), 359 (= *CIL* XIII 8430); pour les bases de statues honorifiques, cf. *Walser* 33, 40, 65 (= *CIL* XIII 5063), 66 (= *CIL* XIII 5064), 95 (= *CIL* XIII 5110).

<sup>11</sup> De parution récente, on consultera G. Bauchhenss, *Jupitertigantensäulen*, Stuttgart 1976 (Limesmuseum Aalen, *Kleine Schriften zur Kenntnis der römischen Besetzungsgeschichte Südwestdeutschlands* 14); G. Ch. Picard, *Imperator Caelestium, Gallia* 35, 1977, p. 89-113; G. Bauchhenss, P. Noelke, *Die Jupitersäulen in den germanischen Provinzen*, Köln-Bonn 1981 (*Beihfte der Bonner Jahrbücher* 41); J. Mertens, Réflexions à propos du «Cavalier aux géants anguipèdes» de Tongres, *RAE* 33, 1982, p. 47-53; G. Bauchhenss, *Die grosse Iuppitersäule aus Mainz*, Mainz 1984 (*CSIR*, Deutschland II, 2); G. Bauchhenss, *Denkmäler des Iuppiterkultes aus Mainz und Umgebung*, Mainz 1984 (*CSIR*, Deutschland II, 3); J. Mertens, Cavaliers à l'anguipède, dans *Le monde des images en Gaule et dans les provinces voisines*, Actes du Colloque de Sèvres, 16 et 17 mai 1987, Paris 1988 (*Caesardunum* 23), p. 170-173.

<sup>6</sup> *Ammoni*, *Vorbeck* 214 (= *CIL* III 11128, autel de *Carnuntum*); *Conservatori*, cf. *infra* n. 7; *Dolicheno*, *Nesselhauf-Lieb* 151 (autel d'Obernburg sur le Main), *Galsterer* 60 (= *CIL* XIII 8201, bloc de construction de Cologne), *Vorbeck* 100, etc.; *Heliopolitano*, *Vorbeck* 154 (= *CIL* III 11139, sur la même ligne que IOM, colonne de *Carnuntum*); *Karnuntino*, *Vorbeck* 285-291 (abrégé sur la même ligne que IOM, autels de *Carnuntum*); *Poenino*, *Walser* 72 (cf. aussi *Howald-Meyer* 82 où l'épithète est sur la même ligne que IOM); *Sabasio*, *CIL* XIII 6708 (inscription votive de Mombach, Allemagne).

<sup>7</sup> *CIL* XII 994, 995, 1066; *CIL* XIII 2817, 3198, 5935, 6638, 6706, 6708, 6749, 6794, 7265, 8014, 8619, 11810; les numéros en italique sont ceux dans lesquels l'épithète *Conservator* intervient à la deuxième ligne.

<sup>8</sup> Cf. p. ex. A. E. Gordon, *Album of dated Latin Inscriptions II: Rome and the Neighborhood*, A. D. 100-199, Berkeley-Los Angeles 1964, n° 229, pl. 106 a (167 ap. J.-C.); *Galsterer* 81, pl. 18 (III-III<sup>e</sup> s.), 89, pl. 19, 90, pl. 20 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?); *Vorbeck* 258 (entre 128 et 138 ap. J.-C.); *Walser* 271 (entre 161 et 169 ap. J.-C.).

L'inscription d'Avenches, par ses dimensions, nous invite à la rapprocher des colonnes plutôt que des piliers de Jupiter, avec leur base où succède généralement à une pierre à quatre dieux, un socle intermédiaire dont une des faces présente l'inscription dédicatoire, les autres faces étant ou non décorées de bas-reliefs de divinités ou de leurs emblèmes; au-dessus, une colonne à écailles ou à pampres de vigne est parfois rehaussée d'autres sculptures de divinités; plus haut, un chapiteau souvent orné de bustes soutient la statue de Jupiter, debout, foudre et sceptre en mains, ou cavalier chevauchant un ou deux géants anguipèdes, ou conduisant un bige au-dessus des géants, ou enfin trônant, soit seul, soit, plus rarement, en compagnie de Junon<sup>12</sup>. L'inscription d'Avenches se comprendrait volontiers comme le socle intermédiaire d'une colonne de Jupiter, suivant le modèle du monument de Berwangen, près de Heilbronn en Allemagne (fig. 4)<sup>13</sup>.

### 3. Un culte à IOM?

En Suisse, si la présence de Jupiter est attestée en divers points, les sanctuaires qui lui sont consacrés ne sont pas nombreux: au col du Grand-Saint-Bernard, à *Tarnaia*-Massongex, à *Lousonna*-Vidy très vraisemblablement, à Muri dans le canton de Berne sans doute, à Thoune-Allmendingen, à Soleure et à *Vindonissa*<sup>14</sup>. La découverte de l'inscription de la rue du Temple à Avenches donne pour la première fois le nom de la divinité dans la

<sup>12</sup> Pour une typologie, cf. G. Ch. Picard, *loc. cit. supra*, p. 90-105; P. Noelke, Die Iupitersäulen und -pfeiler in der römischen Provinz Germania inferior: Ikonographie, dans G. Bauchhenss, P. Noelke, *op. cit. supra* n. 11, p. 350-390.

<sup>13</sup> G. Bauchhenss, P. Noelke, *op. cit. supra* n. 11, p. 104, n° cat. 72-74, pl. 6. 1, avec un Pégase sur chaque côté et un capricorne à l'arrière de la dédicace; cf. *ibid.*, p. 152, n° cat. 237, pl. 28. 1-3, Kirchheim an der Weinstrasse, socle intermédiaire avec Sol et Luna sur les côtés; *ibid.*, p. 248, n° cat. 574, pl. 54. 3, Worms, socle intermédiaire hexagonal sans décors latéraux; *ibid.*, p. 414, n° cat. 3, pl. 57. 3, Schloss Dyck, socle avec base et entablement, uniquement IOM sur une face; *ibid.*, p. 418, n° cat. 8, pl. 62. 3, Cologne, socle avec base et entablement, uniquement IOM sur une face; cf. aussi G. Bauchhenss, *op. cit. supra* n. 11, 1976, p. 66, fig. 48, Ladenburg, avec décors latéraux; cf. W. Binsfeld, K. Goethert-Polaschek, L. Schwinden, *Katalog der römischen Steindenkmäler des Rheinischen Landesmuseums Trier*, Mainz 1988, p. 185, n° cat. 357, pl. 94, avec encadrement et décors latéraux, sur bloc séparé quadrangulaire; cf. aussi *Galsterer* 54 et 55, pl. 12 (= *CIL* XIII 8197 et 8198), Cologne: blocs de taille similaire à celui de l'inscription d'Avenches, dédiés par un légat et un préfet de la flotte germanique, hauts personnages qui ont pu offrir des colonnes de Jupiter plutôt que des autels selon l'interprétation de B. et H. Galsterer.

<sup>14</sup> Cf. respectivement, G. Walser, Le temple de Jupiter au Grand-Saint-Bernard, dans *Les échanges commerciaux et culturels transalpins, des origines au Haut Moyen Age. Archéologie, histoire et linguistique*, Actes du 4<sup>e</sup> colloque sur les Alpes dans l'Antiquité, Martigny, 13-16 septembre 1984, Aoste 1986, p. 55-62; D. van Berchem, Le culte de Jupiter en Suisse, dans *Les routes et l'histoire*, Genève 1982, p. 165-184; R. Fellmann, *La Suisse gallo-romaine*, Lausanne 1992, p. 254 et 408, n. 10; M. Bossert, Ein thronender lebensgrosser Iuppiter aus dem gallorömischen Tempelbezirk von Thun-Allmendingen, *AS* 11, 3, 1988, p. 113-123; *Walser* 141 et 148.



Fig. 4. Berwangen, Kr. Heilbronn (Allemagne). Restes d'une colonne de Jupiter. D'après G. Bauchhenss, P. Noelke, *Die Iupitersäulen in den germanischen Provinzen*, Köln-Bonn 1981 (Beihefte der Bonner Jahrbücher 41), pl. 6. 1.

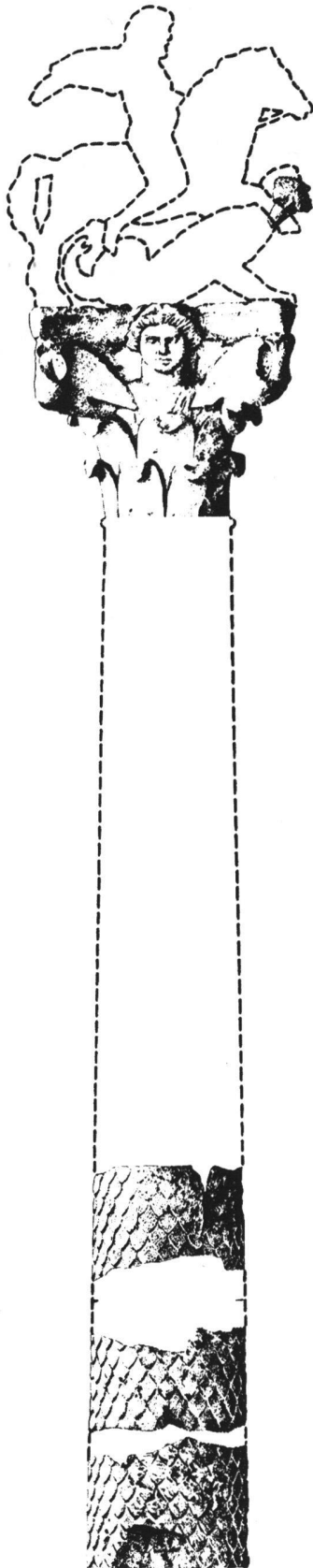


Fig. 5. Avenches, Théâtre-Grange-des-Dîmes. MRA inv. 1965/10496, 1899/3121, S.A./146. Restitution d'une colonne de Jupiter. D'après M. Bossert, *Die Rundskulpturen von Aventicum*, Bern 1983 (*Acta Bernensia* 9), pl. 35.

cité des Helvètes. Jupiter n'y est cependant pas absent, comme le montrent des statuette en bronze<sup>15</sup> et des éléments de colonnes de Jupiter: un torse de Jupiter trônant (?) en calcaire jaune, fragment d'une colonne qui a pu compter 3,90 m de hauteur, a été découvert au siècle passé dans la zone de l'insulae 23 et 29<sup>16</sup>; en 1899, devant la scène du théâtre antique, on découvrait un chapiteau en calcaire jaune que M. Bossert a restitué à un monument couronné d'un Jupiter à l'anguipède d'au moins 6,90 m, grâce aux fragments d'une même colonne à écailles provenant de fouilles plus anciennes (fig. 5); au sommet figure la tête de géant trouvée en 1965 au sud-est du temple de la Grange-des-Dîmes<sup>17</sup>; à cet endroit, on mettait au jour un torse d'Hercule (?) en relief, de calcaire jaune, attribuable à une pierre à quatre dieux et, en conséquence, à une colonne de Jupiter de près de 20 m<sup>18</sup>. La matière utilisée pour l'inscription du Temple, le calcaire urgonien blanc, qui se différencie du calcaire jaune des autres témoins, indiquerait l'existence d'une troisième colonne de Jupiter; l'étude de Bauchhenss et de Noelke montre en effet que les colonnes votives étaient faites de blocs de même pierre.

Si Avenches partage seulement avec Zurich, éventuellement Bubendorf dans le canton de Bâle et Neftenbach dans le canton de Zurich, le privilège de recenser, pour la Suisse, des colonnes de Jupiter<sup>19</sup>, cela ne sous-entend pas nécessairement la

<sup>15</sup> A. Leibundgut, *Die römischen Bronzen der Schweiz II: Avenches*, Mainz 1976, p. 17, n° cat. 1, pl. 1: statuette trouvée en 1840 dans un champ de J. Rosset aux Conches-Dessous, parcelle 3267 du cadastre de 1842-1845 (cf. plan MRA 1961/235: «Aventicum, Fouilles 1961, Plan d'ensemble», avec parcellaire annoté par D. Weidmann), extension orientale des insulae 12 et 18; A. Leibundgut, *op. cit. supra*, pl. 18, n° cat. 2, pl. 2: statuette trouvée au Théâtre en 1895.

<sup>16</sup> M. Bossert, *Die Rundskulpturen von Aventicum*, Bern 1983 (*Acta Bernensia* 9), p. 16-17, n° cat. 1, pl. 2. 1, 3-4; Ch. Fornalaz possédait la parcelle 1789 des Conches-Dessus où fut trouvée la statue; suivant une information d'Aubert Parent, en 1810 déjà, il faisait des fouilles dans les thermes de l'insula 29, cf. G. Th. Schwarz, *Die flavischen Thermen «En Perruet» in Aventicum*, *BPA* 20, 1969, p. 60.

<sup>17</sup> M. Bossert, *op. cit. supra*, p. 33-35, n° cat. 23, pl. 32-35; M. Bossert, *Die figürlichen Reliefs von Aventicum (CSIR, Schweiz I, 1, à paraître)*, n° cat. 30 a-e, pl. 23-25; la tête de géant provient sans doute d'un dépôt de chaudronnier, selon M. Bossert, *Commentaires sur quelques autres sculptures découvertes dans le temple de la Grange des Dîmes*, dans M. Verzar, *Aventicum II: un temple du culte impérial*, Avenches 1977 (*Cahiers d'archéologie romande* 12), p. 52; les dimensions réelles de la tête de géant, trop restreintes sur le dessin de la fig. 5, sont tout à fait compatibles avec la proposition de restitution de M. Bossert, que nous remercions de cette précision; l'éloignement des trouvailles peut malgré tout surprendre pour l'attribution à une seule colonne.

<sup>18</sup> M. Bossert, dans M. Verzar, *op. cit. supra*, p. 48 et 50, n° cat. Sc. 1, pl. 26. 1 et 27; M. Bossert, *op. cit. supra (CSIR, Schweiz I, 1)*, n° cat. 45, pl. 46.

<sup>19</sup> Cf. R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 110, carte p. 263, fig. 230, p. 281-282; R. Frei-Stolba, *Götterkulte in der Schweiz zur römischen Zeit unter besonderer Berücksichtigung der epigraphischen Zeugnisse*, dans Ch.-M. Ternes (éd.), *La religion romaine en milieu provincial = BAL 15*, 1984, p. 75-126, en part. p. 103 et 125, n. 170-172.

présence d'un sanctuaire dédié au très bon et très grand Jupiter: les cartes de répartition du culte de Jupiter à Mayence et dans sa région laissent bien juger de la dispersion des monuments; aucune structure ne permet à ce jour d'attribuer de telles dédicaces à un lieu consacré exclusivement à Jupiter; la densité de certaines trouvailles fait bien sûr supposer l'existence d'un sanctuaire à leur proximité, mais Jupiter, lui, s'invite aussi bien chez Apollon que chez Julia Domna comme *Dea Caelestis*, quand il ne s'installe pas à un carrefour ou près d'un pont<sup>20</sup>.

## Chapitre II. Déplacements d'antiques au Temple

### 1. IOM

Grâce aux notices concernant le Temple d'Avenches dans les manuels du Conseil de ville<sup>21</sup>, il est possible de reconstituer l'histoire du socle dédié à IOM. Dès 1690, le Conseil d'Avenches se montre préoccupé par l'état de son église et exprime bientôt la volonté de l'agrandir tout en conservant les murs du XV<sup>e</sup> siècle, puis à l'intention de démolir le chœur<sup>22</sup>. Le 8 avril 1709, les travaux d'agrandissement sont confiés au maître maçon

«George Sauthy»<sup>23</sup>. Au 16 juillet 1709, on recommande à ce dernier de «continuer son travail jusqu'à la hauteur des fenêtres en abattant le grand chœur»; la notice du conseil se poursuit en ces termes: «quant aux deux grandes pierres antiques ouvragées qu'on a fait monter, seront posées aux deux coins oriental et méridional du Temple»<sup>24</sup>. Le 1<sup>er</sup> août 1709, le sol de l'église est abaissé «d'environ 1 pied et demi»<sup>25</sup>. Le 19 octobre 1709, le maçon est payé et l'on procède au décompte du reste de l'ouvrage, «la crépissure, plâtrissure et blanchissure», et pour les parties à rénover, «Mre George... tirera la pierre de taille en Chattil»<sup>26</sup>; le sol du Temple sera aménagé en pierres du Bois de Châtel. Après quelques déboires dans le paiement de ses services, le 19 février 1711, George Sauthy peut se montrer «entièrement satisfait»<sup>27</sup>.

Les «grandes pierres antiques ouvragées» sont les corniches bien connues, retournées pour servir de bancs aux angles de l'église, que Ph. Bridel a décrites et restituées au sanctuaire du Cigognier<sup>28</sup>. Les fouilles de P. Margot en 1962 ont montré que les murs de la nef ont été reconstruits, entre 1709 et 1711, et le chœur prolongé jusqu'à la rue du Temple<sup>29</sup>. À considérer la variété des matériaux de remploi dans les murs, la nouvelle élévation de l'église a dû bénéficier de la carrière proche qu'était le site antique. Du fait de son support d'urgonien blanc, comme dans toute l'élévation du sanctuaire du Cigognier<sup>30</sup>, du fait de son insertion dans le Temple probablement à la même période que les corniches-bancs, on en vient à se demander si la dédicace à IOM ne provient pas de la zone située entre Cigognier et Grange-des-Dîmes, le long de l'ancienne route, là où des blocs antiques furent longtemps entreposés.

### 2. CIL XIII 5084 et 5089

La date de la rénovation du Temple d'Avenches rend impossible l'assertion de Blainville citée en introduction à notre étude: en 1705, la soi-disant dédicace à l'empereur Vespasien, patron d'Avenches, n'a pu être recouverte de crépi par la rénovation de l'église, que le texte laisse entendre comme récente, puisque celle-ci ne débute qu'en 1709, les réfections antérieures étant datées au plus tard du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. P. Frei a dénoncé le fait que la transcription de Blainville devait très vraisemblablement être une combinaison de deux ins-

<sup>20</sup> Cf. G. Bauchhenss, *CSIR*, Deutschland II, 3 cité *supra* n. 11, p. 7-10, fig. 5-6; H. G. Frenz, *Denkmäler römischen Götterkultes aus Mainz und Umgebung*, Mainz 1992 (*CSIR*, Deutschland II, 4), p. 14-24, en part. fig. 5 et 7.

<sup>21</sup> «Manuel du Conseil de la Ville d'Avenche, Commencé le 7<sup>e</sup> Mars 1700, Finit au 2<sup>e</sup> Aout 1710», conservé aux Archives communales d'Avenches (ACAV), n° 15 de l'inventaire de 1836 (ci-après man. 15) et «Manuel du Conseil d'Avenche commencé le 14. d'Aout 1710, fini le 15<sup>e</sup> Juin 1717», n° 16 de l'inventaire de 1836 (ci-après man. 16); nous remercions M. Yoland Gottraux, archiviste communal, de nous avoir laissé consulter les manuels en question; notre travail a été grandement facilité par une note manuscrite de M. Gottraux renvoyant aux notices sur le «Temple: transformation de 1709-1711».

<sup>22</sup> Y. Gottraux, *Le Temple d'Avenches, Feuille d'Avis et Journal du District d'Avenches, du Vully et des Environs*, Mardi 7 avril 1987, p. 1 - une copie nous en a été fournie par Mme Pignard de l'Imprimerie Cuhat à Avenches, que nous remercions. Cf. M. Grandjean, *Les temples vaudois: l'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne 1988 (*Bibliothèque historique vaudoise* 89), p. 162-166, chapitre sur «Le temple d'Avenches (1709-1711): entre Neuchâtel et Berne»; à propos de la dénomination de temple, cf. *ibid.*, p. 1-19, «Sentiment et valeur des temples vaudois», en part. p. 1: ce sont les édifices reconstruits pour le culte réformé «qui méritent surtout le nom de temples qu'on leur donne souvent dans nos régions», et p.10: «le terme même de temple, que les réformés romands ont utilisés longtemps... officiellement jusqu'en 1977 pour le canton de Vaud» a été choisi pour se distinguer des catholiques. Quant à la raison des travaux autour de l'église d'Avenches, A. Naef, qui se chargea des restaurations de 1900-1904, dit l'ignorer dans sa «Description de l'église d'Avenches», dans *Pages d'histoire aventicienne*, Lausanne 1905, p. 79; dans une note conservée aux Archives cantonales vaudoises (ACV), AMH A 22/3 (A 827/4), Naef écrit «qu'on raconte que la foudre détruisit la nef du 16<sup>e</sup> siècle et que ce fut la cause de la reconstruction, sous la forme actuelle».

<sup>23</sup> Man. 15, f° 389; M. Grandjean, *op. cit. supra*, p. 165, écrit «Georges Sauthy (Sauthier)»; pour les mentions antérieures du Temple dans les séances du Conseil d'Avenches, cf. man. 15, f° 88 (conseil du 4 mai 1702), f° 294 (conseil du 10 février 1707), f° 378 (conseil du 20 octobre 1708).

<sup>24</sup> Man. 15, f° 400.

<sup>25</sup> Man. 15, f° 403.

<sup>26</sup> Man. 15, f° 413.

<sup>27</sup> Man. 16, f° 64.

<sup>28</sup> Ph. Bridel, *Aventicum III: le sanctuaire du Cigognier*, Lausanne 1982 (*Cahiers d'archéologie romande* 22), p. 80-81, n°s cat. 5-6, pl. 37-40, 88. 2, 89. 1.

<sup>29</sup> Cf. Y. Gottraux, *loc. cit. supra*, n. 22; ACV, AMH A 22/5 (b), fiche 2; M. Grandjean, *op. cit. supra* n. 22, p. 164, fig. 126.

<sup>30</sup> Malgré la difficulté de taille, cf. Ph. Bridel, *op. cit. supra* n. 28, p. 61.

<sup>31</sup> A. Naef, *loc. cit. supra* n. 22, p. 77.



criptions vues par l'humaniste et homme d'Etat Aegidius Tschudi en 1536, *CIL* XIII 5084 et 5089<sup>32</sup>.

Les trois premières lignes de l'inscription rapportée par Blainville correspondent en effet au texte de l'inscription *CIL* XIII 5084, IMP.CAESARI.VESPASIANO / [-] E [-] / [-] S [-] / [-] L [-], avec la titulature de Vespasien conjecturée postérieurement par Tschudi<sup>33</sup>. On notera pourtant des différences: l'abréviation CAES, le AUG de la deuxième ligne passant à la fin de la première, le PONTIF de Tschudi abrégé en PONT en début de deuxième ligne, et enfin la désignation au consulat notée pour la troisième fois au lieu de la quatrième. Il y a peut-être simple erreur de transcription de la part de Blainville. Si cela pourrait être le cas pour la troisième ligne, il nous semble difficile de l'admettre pour les deux premières. Blainville dispose d'une transcription détenue par le pasteur d'Avenches, et il s'y fie. Pourtant, toute la tradition humaniste respecte l'ordonnance des mots proposée par Tschudi, jusqu'à Jean-Baptiste Plantin en 1737<sup>34</sup>. Ce dernier nous fournit un indice important pour l'origine des deux dernières lignes de Blainville; les mots AVENTICUM HELVETIORUM y trahissent de toute évidence la lecture de Tschudi pour le début de la douzième ligne de l'inscription *CIL* XIII 5089, transcription qui a perduré jusqu'au *helvETIO*UM rétabli par Mommsen<sup>35</sup>; Plantin observe que les deux lignes en question, sans PATRONO final et sans abréviations, font directement suite aux trois lignes mentionnant la titulature de Vespasien dans le recueil d'inscriptions de M. Velsler publié en 1590<sup>36</sup>. A cette époque déjà, il y avait donc une transcription particulière du *CIL* XIII 5084. Il existe une possibilité d'explication de son apparition en 1705, dans une version revue et abrégée, chez le pasteur d'Avenches: entre 1561 et 1567, le ministre du lieu fut Vincent Ortin, auteur d'un recueil d'inscriptions; en 1570 probablement, le juriste et avocat Pierre Pithou de Troyes dit en avoir consulté un autographe à Lausanne, sans doute à l'époque durant laquelle Ortin s'y trouvait en charge, de 1567 à 1569; le recueil partira pour Berne, avant qu'on ne perde sa trace<sup>37</sup>. Il n'est pas exclu, à notre avis,

que la transcription de Blainville soit la copie d'une note de V. Ortin restée dans les papiers de ses successeurs; en outre, c'est peut-être bien elle qui a inspiré le texte proposé par Velsler<sup>38</sup>. Quel que soit l'auteur de la transcription de 1705, il ne fait finalement aucun doute qu'elle est due à une relecture de l'inscription *CIL* XIII 5084 dans la version complétée par Tschudi, augmentée d'une fin inspirée de l'inscription *CIL* XIII 5089. Elle ne peut donc être utilisée pour dater la fondation de la colonie peu après 71 ap. J.-C.<sup>39</sup>

Il n'en demeure pas moins que Tschudi a bel et bien vu une dédicace à Vespasien en 1536, «devant l'église située dans la cité détruite d'Avenches», «devant la porte de l'église» est-il même précisé dans un autre codex; l'inscription *CIL* XIII 5089, quant à elle, se trouvait «à la base de la façade extérieure de cette même église», «dans un angle» dit l'autre codex; elle ne s'y trouvait plus en 1542, note Tschudi, «enlevée avec la destruction de l'église (*mit der kilchen gebrochen*) et mise en morceaux par les maçons ou les tailleurs de pierre», ajoute encore l'autre codex<sup>40</sup>. En 1701, J. J. Wagner dit de la dédicace au légat (*CIL* XIII 5089) qu'elle se trouvait dans un angle des anciens murs de l'église et qu'elle fut cassée par des maçons<sup>41</sup>. L. de Bochat affirme qu'en 1536, elle était «au coin de la muraille de l'Eglise Paroissiale» avant d'être brisée en deux<sup>42</sup>. Une chose est sûre, c'est que les deux inscriptions ont disparu dès le XVI<sup>e</sup> siècle ou du moins, elles ne sont plus mentionnées qu'en référence aux humanistes de l'époque. En 1704 cependant, le profes-

<sup>32</sup> P. Frei, Das römische Aventicum bei Fredegar, *MH* 26, 1969, p. 101-112, en part. 104-105, n. 9; cf. R. Frei-Stolba, Früheste epigraphische Forschungen in Avenches: zu den Abschriften des 16. Jahrhunderts, *RSH* 42, 1992, p. 227-246, en part. p. 240-242 sur les recherches épigraphiques d'A. Tschudi. Nous tenons à remercier Mme Frei-Stolba pour nous avoir laissé consulter son manuscrit avant publication. Pour l'inscription *CIL* XIII 5084, cf. *infra* n. 33; pour l'inscription *CIL* XIII 5089 = *Walsler* 82, cf. H. Bögli, *Aventicum: la ville romaine et le musée*, Avenches 1989<sup>2</sup> (*Guides archéologiques de la Suisse* 19), p. 78, fig. 99; B. Rémy, *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire*, Istanbul-Paris 1989 (*Varia Anatolica* 2), p. 255-256, n° cat. 208; M. A. Speidel, Ein unbekannter Patronus der Helvetier-Stadt Aventicum: Ueberlegungen zu *CIL* XIII 5089, *MH* 47, 1990, p. 149-162.

<sup>33</sup> R. Frei-Stolba, *loc. cit. supra*, p. 242, n. 97.

<sup>34</sup> J.-B. Plantin, *Helvetia Antiqua et Nova*, Zurich 1737, p. 211.

<sup>35</sup> Voir le commentaire du *CIL* XIII 5089; cf. aussi R. Frei-Stolba, *loc. cit. supra* n. 32, p. 233-234, n. 40, p. 238, n. 75.

<sup>36</sup> M. Velsler, *Inscriptiones antiquae Augustae Vindelicorum*, Venise 1590, cité par L. de Bochat, *Mémoires critiques... sur... l'histoire ancienne de la Suisse* I, Lausanne 1747, p. 456.

<sup>37</sup> Pour tout ce qui concerne V. Ortin ou Hortinus, cf. R. Frei-Stolba, *loc. cit. supra* n. 32, p. 235-237.

<sup>38</sup> C'est probablement aussi à Ortin sinon à Blainville que F. Troyon doit une inscription qui n'apparaît étrangement que chez lui, *Monuments de l'Antiquité dans l'Europe barbare*, Lausanne 1868, p. 522, sans autre commentaire: IMP. CAES. VESP. AUG. / PONT. MAX. TRIB. POT. COSS. / I. DES. II. P.P. / LAPID. NIDENOL. MULT. LAB. / TRACT. AVENT. MOEN. RESTAUR. / TIT. VESP. AUG. FIL. D. «Titus érige ce monument à son père Vespasien, alors qu'il était consul pour la première fois et désigné pour la seconde, pour avoir tiré à grands frais, des carrières de Neuchâtel, les pierres dont il restaura les murs d'Avenches»; la première ligne et le début de la deuxième ligne sont trop proches de la transcription de Blainville pour que cela soit un hasard; Troyon mentionne pourtant l'inscription complétée par Tschudi (*ibid.* p. 499); grand connaisseur des archives de Lausanne et du site d'Avenches, il a pu tomber sur une note faisant allusion au recueil d'Ortin, dans la correspondance du bailli Niklaus Zurkinden par exemple (cf. R. Frei-Stolba, *loc. cit. supra* n. 32, p. 236, n. 59); la suite du texte a pu être librement inspirée d'une part des lacunes de l'inscription *CIL* XIII 5084 qui venait d'être publiée par Mommsen en 1854 (*ICH* 168) - la quatrième ligne de Troyon comporte suffisamment de L pour le L attesté par Tschudi -, d'autre part du texte de Frédégar sur l'embellissement d'Avenches par Titus après son père, que le Lausannois J.-B. Plantin, *op. cit. supra* n. 34, p. 211, cite directement après la dédicace à Vespasien.

<sup>39</sup> Comme le fait encore G. Th. Schwarz, *Die Kaiserstadt Aventicum*, Bern-München 1964, p. 8, en donnant la traduction (soi-disant à partir d'*ICH* 168) des trois lignes de la version de Tschudi et des deux lignes supplémentaires citées par J.-B. Plantin. Notons que G. Th. Schwarz, *ibid.* p. 7, a peut-être raison en supposant que le gros bloc de la dédicace à Vespasien a été employé dans la construction du château baillival d'Avenches.

<sup>40</sup> Traductions des citations données dans les commentaires aux nos 5084 et 5089 du *CIL* XIII.

<sup>41</sup> J. J. Wagner, *Mercurius Helveticus*, Zürich 1701, p. 199-200.

<sup>42</sup> L. de Bochat, *op. cit. supra* n. 36, p. 454.



seur Ruchat découvre la moitié droite de l'inscription *CIL* XIII 5089, en remploi dans «une petite Voûte, qui renferme la source des Fontaines» d'Avenches au Bois de Châtel, selon le récit de L. de Bochat. M. Wild, lui, écrit en 1710 que la moitié d'inscription a été retrouvée «il y a environ 3 Ans» et qu'elle «sert avec plusieurs autres pierres à fermer la source des fontaines d'Avenches»<sup>43</sup>. Bochat ajoute, au même endroit que ci-dessus, que «Mrs. d'Avenches ayant fait retirer depuis peu ce marbre de la voûte du Bois, l'ont placé dans la Muraille de la même Eglise où il était il y a deux Siècles». Malgré le «depuis peu», il est permis d'avancer que l'inscription a dû être encadrée dans la façade de l'église lors de l'agrandissement du chœur et de la nef entre 1709 et 1711. Elle y restera jusqu'en 1905 au moins (fig. 6), comme on peut le déduire des propos d'A. Naef à cette date<sup>44</sup>. Est-ce lors de la réfection de l'intérieur de l'église en 1907-1908? Toujours est-il que, selon le vœu d'A. Naef, les inscriptions murées dans la façade de l'église viennent grossir les collections du musée avant 1919, sans doute du vivant de F. Jomini, Conservateur de 1900 à 1913<sup>45</sup>.

<sup>43</sup> M. Wild, *Apologie pour la vieille Cité d'Avenches*, Berne 1710, p. 217.

<sup>44</sup> A. Naef, *loc. cit. supra* n. 22, p. 80: «pour les inscriptions romaines encadrées dans le mur sud, près de la porte... ce sont des documents historiques de haute valeur, dont la place serait au Musée»; cf. Y. Gottraux, *loc. cit. supra* n. 22 et M. Grandjean, *op. cit. supra* n. 22, p. 166.

<sup>45</sup> E. Secretan, *Aventicum, son passé et ses ruines*, Lausanne 1913, p. 23, dit à propos de l'inscription *CIL* XIII 5089 qu'elle

### 3. *In templo extra civitatem*

Contrairement à ce qu'affirme Bochat, la dédicace au légat ne faisait pas du tout partie des murs de l'église Sainte-Marie-Madeleine, en ville, au XVI<sup>e</sup> siècle. Le texte de Tschudi et le recueil d'inscriptions appelé *Anonymus Glareani* daté de 1518 sont clairs à ce sujet: l'église en question se trouvait hors de ville, dans les ruines de la cité antique, «*in planicie sub monticulo*» précise Tschudi<sup>46</sup>. R. Frei-Stolba identifie l'église comme étant celle de Saint-Symphorien, localisée «avec une certaine précision» par M. Reymond, «tout près de la Grange des Dîmes»<sup>47</sup>. Avant de l'affirmer avec R. Frei-Stolba, il convient d'écartier une incertitude communiquée par M. Wild<sup>48</sup>: pour lui, la dédicace au légat se trouvait «dans un coin de la vieille Eglise paroiss-

était «murée jusqu'à il y a peu d'années dans la façade de l'église d'Avenches»; dans le 2<sup>e</sup> édition de 1905 de son guide, p. 17, Secretan dit qu'elle est encore sur le mur de l'église. Dans une lettre datée du 6 septembre 1904 (ACV, AMH A 818), A. Naef considère les inscriptions comme «à placer contre le mur du fond du hangar», sous la tour du musée, en accord avec le conservateur F. Jomini.

<sup>46</sup> R. Frei-Stolba, *loc. cit. supra* n. 32, p. 245; pour la discussion autour de l'*Anonymus Glareani* et des lieux de provenance des inscriptions, cf. *ibid.*, p. 231-233, 242-246.

<sup>47</sup> M. Reymond, Les anciennes églises d'Avenches, dans *Pages d'histoire aventicienne*, Lausanne 1905, p. 37; pour l'identification de l'église, cf. aussi G. Th. Schwarz, *op. cit. supra* n. 39, p. 125; J. Favrod, M. Fuchs, Avenches de 260 à l'époque mérovingienne: état de la question, *MH* 47, 1990, p. 174; R. Frei-Stolba, *loc. cit. supra* n. 32, p. 243-244, 246.

<sup>48</sup> M. Wild, *op. cit. supra* n. 43, p. 217-218.

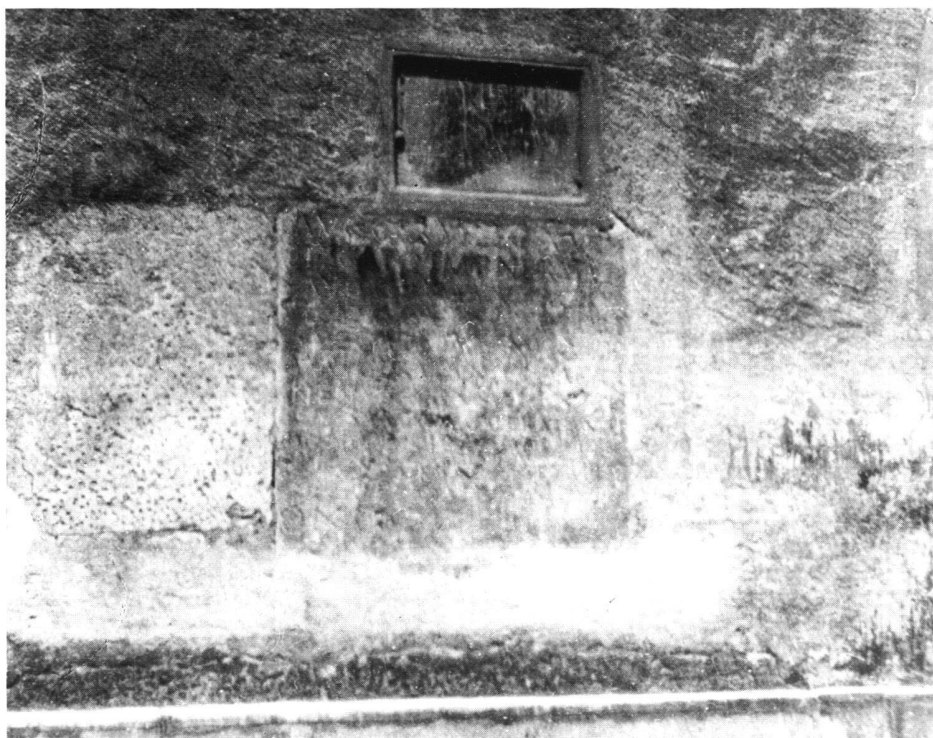


Fig. 6. Avenches, façade sud-ouest de l'église paroissiale protestante, vers 1904. MRA inv. 7004. Inscription *CIL* XIII 5089. Photo A. Naef, ACV, AMH A 22/3 (A 834), cliché S. Delapraz d'après copie de l'ancien négatif au nitrate.

siale d'Avenche, an de hors»; plus loin, il relève «qu'on abattit le corps de cette Eglise». Wild, se fiant à ses sources du XVI<sup>e</sup> siècle, place donc l'église en question en dehors de la ville médiévale, église qu'il dit paroissiale. On sait qu'au Moyen Age, l'église paroissiale d'Avenches était l'église Saint-Martin, située à l'emplacement de l'actuel cimetière, au pied de la colline, sur un terrain plane avant la montée du Bois de Châtel<sup>49</sup>. Plusieurs éléments s'opposent à une identification de l'église Saint-Martin comme étant l'église que nous cherchons. Premièrement, sa situation ne devait pas correspondre aux ruines d'une cité antique pour un humaniste du XVI<sup>e</sup> siècle: à cette époque-là, le quartier renfermait l'église paroissiale et le cimetière; un vieil hôpital y était en service encore au XIV<sup>e</sup> siècle et un ermitage à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>; la région allant du Cigognier à la partie du mur d'enceinte romain conservée du côté de Morat se prêtait quant à elle sans problème à une vision de cité antique. Deuxièmement, les sept chapelles de l'église Saint-Martin sont en activité en 1540 environ, un rentier indiquant le cens dû pour chacune d'elles; le vicaire Thomas Sonnallion est en fonction en 1531 et probablement encore en 1536; jusqu'à cette date d'ailleurs, les chapelains sont présents, presque tous bourgeois d'Avenches<sup>51</sup>. Troisièmement et principalement, l'église Saint-Martin n'est démolie qu'en 1658-1659, à lire les comptes du bailli Wyss: en 1660, dépense est faite «pour le transport des pierres des murs de Saint-Martin, de la maison Guisan et des chapelles démolies, ainsi que des vieux murs des fortifications»<sup>52</sup>. La relation de Tschudi et des autres humanistes est sans appel: en 1542, l'inscription *CIL* XIII 5089 est déplacée de la base du mur auquel elle appartenait, lors de la destruction d'une église<sup>53</sup>. Il ne peut s'agir que de l'église Saint-Symphorien: elle était située près du Cigognier, signe évident d'Antiquité; elle menaçait ruine en 1477 déjà, comme le certifie une supplique au pape Sixte IV<sup>54</sup>; elle n'était pas riche, et les titres de la chapelle ont été détruits, selon un document de 1537 établi lors de la liquidation des biens ecclésiastiques; au début du XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1569, elle n'est pas en service, mais amodiée<sup>55</sup>. Les fouilles récentes dans le secteur de la Grange-des-Dîmes viennent y confirmer la présence de l'église Saint-Symphorien: nécropole haut moyenâgeuse un peu à l'écart du temple gallo-romain, deux murs parallèles en relation avec «la transformation du monument romain en église chrétienne entre le Bas-Empire et le Haut Moyen Age», absidiole (?) attenante au temple romain avec tombes d'enfants et d'adolescents, plusieurs monnaies datées du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle probablement, une à trois autres du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>.

<sup>49</sup> Cf. J. Favrod, M. Fuchs, *loc. cit. supra* n. 47, p. 173.

<sup>50</sup> Cf. M. Reymond, *loc. cit. supra* n. 47, p. 44-46.

<sup>51</sup> M. Reymond, *loc. cit. supra* n. 47, p. 48-56, 61-62.

<sup>52</sup> M. Reymond, *loc. cit. supra* n. 47, p. 75; cf. *ibid.*, p. 48.

<sup>53</sup> R. Frei-Stolba, *loc. cit. supra* n. 32, p. 245, n. 122.

<sup>54</sup> Cf. V. Durussel, J.-D. Morerod, *Le Pays de Vaud aux sources de son Histoire*, Lausanne 1990, p. 28.

<sup>55</sup> M. Reymond, *loc. cit. supra* n. 47, p. 39.

<sup>56</sup> Cf. H. Bögli, *Compte rendu de la Direction des fouilles*, *BPA* 19, 1967, p. 102: «la place (du secteur de la Grange-des-

#### 4. *Ante templum quod est in civitate diruta Aventicensi*

Un testament du 13 juillet 1420 et une reconnaissance de 1481 aident à la compréhension de l'orientation de la chapelle Saint-Symphorien<sup>57</sup>. En 1420, la «conchette» d'une bourgeoise d'Avenches, Alison Bergier, est située «rière la chapelle Saint-Symphorien, jouxte la terre d'Othon d'Avenches à laberra («au midi» interprète M. Reymond; l'expression correspond à la direction «auberre» des cadastres postérieurs, au sud-est géographique), celle d'Emonod Genillat à vent (au sud-ouest), face au chemin du Praz Vert à bise (au nord-est)». Contrairement à ce que note M. Reymond, le chemin du Praz Vert n'est pas le chemin des Mottes avant 1786, mais a toujours existé à l'endroit du chemin des Prés Verts du plan archéologique d'*Aventicum* de 1970, la route du Moulin actuelle<sup>58</sup>. Manque le côté «joran» pour que la description de la parcelle soit complète. C'est que le côté nord-ouest était occupé par la route, bien visible sur les plans d'Avenches de 1675 et de 1747. La parcelle d'Alison Bergier était très exactement à l'angle de la ruelle des Conches et de l'actuelle route cantonale, côté Cigognier. En 1481, «Pierre Comtesse reconnaît un chesal sis devant la chapelle Saint-Symphorien, chesal qui touche à celui de Barthélémy Gaschet que l'on voit être au bord de la route de l'Etraz, en *Raffort* ou en *Lavoex*»<sup>59</sup>. Le *Raffort* ou «Au Raffour» du plan archéologique de 1970, commence sous l'amphithéâtre; «Au Lavoex» désigne aujourd'hui la région située au sud et au sud-ouest du sanctuaire du Cigognier; M. Reymond relève qu'on employait indifféremment les deux termes pour le même terrain dans les textes du XV<sup>e</sup> siècle. Quoi qu'il en soit, le devant de l'église Saint-Symphorien est ainsi clairement indiqué du côté sud-sud-est, côté Payerne, alors que l'arrière de l'église est au nord-nord-est, côté Morat. Comme le sous-entend le rapport de Ch. Chevalley et de J. Morel, leurs fouilles ont touché le coin de l'église Saint-Symphorien établie sur le temple gallo-romain. Les textes du XV<sup>e</sup> siècle laissent entendre eux que l'entrée de l'église n'était pas superposée à la rampe d'escaliers du temple antique, mais placée au sud-ouest de ce dernier, l'axe de l'église changeant de 90° par rapport au temple. Le même phénomène a été observé dans la proche église de Domdier, dont l'axe se déplace d'un quart de tour, avec entrée au sud-ouest, par rapport au mausolée du

Dîmes) a été bouleversée à maintes reprises durant le Moyen Age»; J. Morel, *Chronique archéologique* 1991: Avenches / Grange-des-Dîmes, *BPA* 33, 1991, p. 134, fig. 13; Ch. Chevalley, J. Morel, *Chronique archéologique* 1992: Avenches / Grange-des-Dîmes, dans ce bulletin. Nous remercions vivement Ch. Chevalley et J. Morel de nous avoir laissé consulter leur rapport avant sa publication, ainsi que pour les indications concernant les monnaies médiévales et modernes trouvées sur le site, identifiées par F. König.

<sup>57</sup> M. Reymond, *loc. cit. supra* n. 47, p. 36-37.

<sup>58</sup> Cf. le «Plan partiel des prairies communales en 1675» conservé aux ACAV, carton P-S, Bloc A, Secteur III, rayon 2, sous P 17; cf. aussi le «Plan de l'ancienne et nouvelle ville d'Avenches» par David Fornerod (1747), reproduit chez Ph. Bridel, *op. cit. supra* n. 28, pl. 2.

<sup>59</sup> M. Reymond, *loc. cit. supra* n. 47, p. 36.

II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., ouvert lui au sud-est<sup>60</sup>. Plus encore, la forme d'absidiole évoquée par Ch. Chevalley et J. Morel, tôt reconnue par Ch. Bonnet, doit effectivement en être une, à l'arrière de l'église, côté nord. Nous en voulons pour preuve le plan de l'église romane de Vallon/Carignan, dont J. Bujard a fait ressortir la particularité pour la région<sup>61</sup>. Sur le modèle de Carignan, il est très probable que la structure semi-circulaire dégagée en 1992 se rattache au fond de l'église Saint-Symphorien, dans sa structure des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, avec chevet à abside et deux absidioles occupant tout le côté nord-est du temple gallo-romain de la Grange-des-Dîmes. De futures fouilles nous le diront. Notons encore que l'orientation prise par l'église correspond bien à celle des églises fribourgeoises récemment mises au jour<sup>62</sup>. La dédicace à Vespasien était devant l'actuel siège de l'Association Pro Aventico, en bordure de l'avenue Jomini.

### Chapitre III. Retour à IOM

#### 1. Remblai et emploi à la Grange-des-Dîmes

Tout comme la nouvelle inscription fragmentaire attribuée à Q. Cluvius Macer par A. Bielman<sup>63</sup>, les monuments antiques en remblai ou en emploi dans la région de la Grange-des-Dîmes n'ont pas dû s'éloigner de beaucoup de leur lieu d'origine: trois sanctuaires<sup>64</sup> pouvaient livrer en suffisance des pierres de construction de tout format pour une église et ses abords. Peut-être élément d'un arc de triomphe<sup>65</sup>, la dédicace à Vespasien a très bien pu faire partie d'un monument érigé dans l'espace laissé entre les trois sanctuaires, voire à l'entrée de l'un d'entre eux. L'inscription *CIL* XIII 5089, d'une longueur estimée à environ 1,75 m<sup>66</sup>, a dû elle aussi parer un monument de cette zone qu'il faut véritablement considérer comme sacrée. La probable colonne de Jupiter dont l'inscription de la rue du Temple se ferait l'écho, était peut-être un autre ornement du lieu. De même le torse d'Hercule (?)

<sup>60</sup> Cf. Ph. Jaton, *Domdidier, Chapelle Notre-Dame-de-Compassion: Archéologie*, Fribourg 1992 (*Archéologie fribourgeoise* 9A), en part. p. 22-29, fig. 22 et 30.

<sup>61</sup> J. Bujard, Mausolées et églises: apports récents de l'archéologie fribourgeoise, dans *Le passé apprivoisé-Vergangen und doch nahe: archéologie dans le canton de Fribourg*, Catalogue d'exposition, Fribourg 1992, p. 152-155, en part. p. 154; cf. aussi J. Bujard, Vallon (Broye): église de Carignan, *Archéologie fribourgeoise, Chronique archéologique 1986* (1989), p. 83-86.

<sup>62</sup> J. Bujard, *loc. cit. supra*, fig. p. 153.

<sup>63</sup> A. Bielman, A propos de Quintus Cluvius Macer, *duumvir d'Avenches*, dans ce bulletin, Annexe.

<sup>64</sup> Outre les sanctuaires du Cigognier et de la Grange-des-Dîmes, il faut compter maintenant avec le Temple rond de l'avenue Jomini, cf. J. Morel, *Chronique archéologique 1992: Avenches, Avenue Jomini 12-14, Temple rond*, dans ce bulletin.

<sup>65</sup> Selon G. Th. Schwarz, *op. cit. supra* n. 39, p. 7-8.

et la tête de géant trouvés en remblai au sud-est du temple gallo-romain, entre un captage de source et l'autel précédant le temple, sont vraisemblablement les témoins de deux colonnes ou piliers de Jupiter élevés à proximité<sup>67</sup>.

#### 2. Cigognier impérial

M. Bossert a mis l'accent sur la forte présence de divinités gallo-romaines entre Théâtre et temple de la Grange-des-Dîmes<sup>68</sup>. Si Mercure Cissonius et les Lugoves sont attribuables à la zone de la Grange-des-Dîmes<sup>69</sup>, les Suleviae, ces déesses protectrices celtiques, et Mars Caturix, le dieu national des Helvètes, bordent le sanctuaire du Cigognier, les unes sur son flanc sud-sud-ouest, au lieu-dit «Au Lavoex», d'après une inscription trouvée dans un égout, l'autre dans l'avant-cour du sanctuaire au sud-est, adoré par le lapicide Iulius Silvester dont l'autel gisait au-dessus du même égout qui plus loin abrita les Suleviae; lui était à l'entrée du temple<sup>70</sup>. G. Th. Schwarz en a tiré la conclusion que le sanctuaire du Cigognier était voué au culte de Mars<sup>71</sup>. Malgré l'axialité de la trouvaille, c'était conclure un peu rapidement à partir d'un seul petit autel extérieur au sanctuaire proprement dit. Après la proposition de Ph. Bridel, qui ne s'exprime pas sur la divinité honorée, mais qui fait de tout le secteur Cigognier-Théâtre le lieu de rassemblement du *\*concilium civitatis Helvetiorum*, R. Etienne a démontré que, par son programme architectural et par la présence du buste de Marc Aurèle, le complexe était dévolu au culte impérial<sup>72</sup>. Une trouvaille parle cependant en défaveur d'un culte rendu uniquement à l'Empereur dans l'enceinte du sanctuaire: un fragment de petit autel découvert au pied de l'angle est du podium du temple, à 2,40 m de pro-

<sup>66</sup> H. Bögli, *op. cit. supra* n. 32, p. 78.

<sup>67</sup> Cf. *supra* n. 17; M. Bossert, *op. cit. supra* n. 16, p. 64, émet l'hypothèse que les colonnes avenchoises de Jupiter pourraient aussi provenir de la périphérie, arguant du fait que beaucoup de monuments de ce type ont essaimé dans les campagnes, les sites de faible importance ou les fermes; les dernières publications de G. Bauchhenss et de P. Noelke permettent de nuancer le propos, en particulier en considérant les nombreux fragments provenant de Mayence: cf. *supra* n. 11, et pour la question de l'emplacement des colonnes de Jupiter, G. Bauchhenss, P. Noelke, *ibid.*, p. 297-307.

<sup>68</sup> M. Bossert, *op. cit. supra* n. 16, p. 64.

<sup>69</sup> Cf. *Walser* 102 (= *CIL* XIII 11476); *CIL* XIII 5078; G. Th. Schwarz, *op. cit. supra* n. 39, p. 77-81; H. Bögli, *op. cit. supra* n. 32, p. 17 et 73, fig. 89.

<sup>70</sup> Pour les Suleviae, *Walser* 103 (= *CIL* XIII 11477), cf. F. Stähelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, Basel 1948<sup>3</sup>, p. 522-523; *Walser* 55; R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 256; pour Mars Caturix, *Walser* 110, cf. F. Stähelin, *op. cit. supra*, p. 533-535; F. Vittoz, *Les trouvailles des fouilles 1938-40 dans le temple dit «du Cigognier»*, Lausanne 1970 (Mémoire de licence dactylographié), p. 35-40, pl. 15; R. Frei-Stolba, *loc. cit. supra* n. 19, p. 90, 118, n. 111; H. Bögli, *op. cit. supra* n. 32, p. 29, fig. 29; J.-J. Hatt, *Mythes et dieux de la Gaule 1: les grandes divinités masculines*, Paris 1989, p. 151, 160-161; R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 221 et 262.

<sup>71</sup> G. Th. Schwarz, *op. cit. supra* n. 39, p. 74-76.

<sup>72</sup> Ph. Bridel, *op. cit. supra* n. 28, p. 155-160, en part. p. 159; R. Etienne, Un complexe monumental du culte impérial à Avenches, *BPA* 29, 1985, p. 5-26, en part. p. 25-26.



fondeur, portant les mots [-]LOCU.[-] / V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito) (fig. 7)<sup>73</sup>. La formule VSLM s'adresse d'abord à une divinité et non à la maison impériale, à moins que celle-ci ne lui soit associée<sup>74</sup>. LOCU- pourrait se rapporter au mot *locus* dans une formule comme «en ce lieu» qui revient souvent dans des inscriptions gauloises (en l'honneur de Taranis, des Mères ou de Belenus)<sup>75</sup>. Ajoutons encore une autre inscription trouvée dans l'égout du Lavoex, VO / ONTEI / TITO. RU / BUCIUS A<sup>76</sup>, au ton très indigène, pour nous étonner de la part fortement helvète prise dans un espace réservé à la louange de Rome et des Augustes<sup>77</sup>.

Ph. Bridel estime que près de 45 000 pieux ont dû être spécialement fabriqués pour les fondations du sanctuaire du Cigognier, sans compter tout le bois des échafaudages et des charpentes; l'échantillonnage des bois pour la dendrochronologie

<sup>73</sup> Nesselhauf-Lieb 41; F. Vittoz, *op. cit. supra* n. 70, p. 33-34, pl. 14; fragment de calcaire blanc du Jura, h. 19 cm, larg. 28 cm, ép. 22 cm, h. du O ligne 1: 4,5 cm, h. lettres ligne 2: 5 cm.

<sup>74</sup> Les exemples ne manquent pas, cf. *Walsler* 8, 15, 49, 53, 60-63, 69, etc., en comptant bien sûr la dédicace d'Avenches à Mars Caturix, *Walsler* 110, et la troisième attestation de VSLM pour Avenches *CIL* XIII 5074, à consonance indigène.

<sup>75</sup> Cf. J.-J. Hatt, *op. cit. supra* n. 70, p. 182-183.

<sup>76</sup> *CIL* XIII 11494; cf. F. Jomini, *Fouilles des particuliers: 1903-1907*, *BPA* 9, 1907, p. 25-26.

<sup>77</sup> Envisager le sanctuaire du Cigognier et le Théâtre qui lui fait face comme un ensemble voué au culte impérial est la solution la plus valable selon M. Trunk, *Römische Tempel in den Rhein- und westlichen Donauprovinzen*, Augst 1991 (*Forschungen in Augst* 14), p. 179.

n'exclut pas la possibilité d'un abattage sur une même année. La date fournie par les analyses dendrochronologiques est de 98 ap. J.-C.; celle que donnent des sondages pratiqués entre 1975 et 1977 va jusqu'aux alentours de 100 ap. J.-C.<sup>78</sup> Malgré les précautions de Ph. Bridel et la volonté de R. Etienne de faire coïncider la conception du sanctuaire avec celle du mur d'enceinte flavien<sup>79</sup>, il nous semble peu justifiable de rejeter purement et simplement deux dates qui se confortent, au point que Ph. Bridel finit par affirmer que «la construction du Cigognier... commence donc autour de l'an 100»<sup>80</sup>. L'analyse des quelques pieux fournissant la date de 98 ap. J.-C. n'a pas été remise en cause depuis plus de dix ans; leur nombre est certes minime, mais leur répartition les montre en différents points du sanctuaire. Prenant le parti d'accepter la date proposée, nous nous sommes alors demandé ce qui aurait pu provoquer à une telle date la décision de mettre en œuvre plus de 45 000 pieux pour un ensemble monumental sacré.

Ph. Bridel insiste sur le fait que pour un programme de construction d'une telle ampleur, le recours à des ressources extérieures à la colonie était nécessaire, que le Prince a pu même envoyer ses équipes d'architectes, de contremaîtres et de sculpteurs. En 98 ap. J.-C. a lieu un événement qui n'a pu qu'avoir une influence directe sur Avenches:

<sup>78</sup> Ph. Bridel, *op. cit. supra* n. 28, p. 7, 154, 169-178, 181-183.

<sup>79</sup> R. Etienne, *loc. cit. supra* n. 72, p. 9-10.

<sup>80</sup> Ph. Bridel, *op. cit. supra* n. 28, p. 155.



Fig. 7. Avenches, Cigognier. MRA inv. 1940/2. Fragment d'autel avec inscription [-]LOCU.[-] / V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito), Nesselhauf-Lieb 41. Photo MRA, A. Rais.

Trajan est nommé empereur alors qu'il se trouve en Germanie. Il était légat de Germanie supérieure en 97; adopté par Nerva, il est salué comme *Germanicus* en octobre ou en novembre 97, donc victorieux des Germains, pacificateur des frontières des deux provinces de Germanie fondées par Domitien entre 85 et 89 ap. J.-C. Avenches faisait partie de la province de Germanie supérieure<sup>81</sup>. Elle est la première grande ville de la province que l'on rencontre sur la route de Mayence et de Cologne par le Grand-Saint-Bernard. Elle se devait de manifester grandiosément son attachement à son sauveur, «un empereur rapportant une gloire solide et véritable, la paix, la tranquillité et la soumission des peuples» dit Pline le Jeune dans son panégyrique de Trajan (*Pan.* 16). L'empereur va rester sur le Rhin et sur le Haut-Danube jusqu'en été 99 vraisemblablement. Une année et demie pour rendre sûre la frontière nord de l'Empire, avec tout le bagage de propagande impériale que cela implique. Il est frappant, à cet égard, de constater l'extension des colonnes de Jupiter dans les provinces de Germanie dès le II<sup>e</sup> siècle. En Germanie supérieure, c'est peut-être à partir de Mayence que s'est développé le thème du Jupiter cavalier au géant anguipède, dont on a montré à quel point il se rapprochait de la figure de Trajan à cheval au-dessus d'un Barbare<sup>82</sup>. En Germanie inférieure, P. Noelke fait valoir la place prédominante de Cologne au vu du grand nombre de colonnes de Jupiter qui s'y trouvent et de la variété des types rencontrés; la ville pourrait avoir été le centre de propagation de certains schémas comme celui du Jupiter Capitolin<sup>83</sup>. C'est à Cologne que se trouvait Trajan lorsqu'il fut nommé empereur<sup>84</sup>. A son retour à Rome, Trajan va d'abord saluer Jupiter Optimus Maximus sur le Capitole<sup>85</sup>. Dans son panégyrique, prononcé le 1<sup>er</sup> septembre 100 ap. J.-C., Pline le Jeune loue Trajan de remplir le rôle de Jupiter pour le genre humain (*Pan.* 80); Trajan a d'ailleurs été choisi par Jupiter (*Pan.* 1), dans son temple (*Pan.* 8); Jupiter lui-même assiste à la montée de Trajan au Capitole lorsqu'il arrive à Rome (*Pan.* 23); Trajan n'a qu'une ou deux statues de lui dans le vestibule du temple de Jupiter au contraire de ses prédécesseurs qui envahissaient les enceintes sacrées (*Pan.* 52); c'est à juste titre qu'il a reçu le surnom d'Optimus, «le premier nom sous lequel nous invoquons le père des dieux et des

hommes... celui de Très Grand ne vient qu'après» (*Pan.* 88). Trajan reste toutefois le «délégué de Jupiter»<sup>86</sup>, une attitude qui devait convenir parfaitement aux Gaulois et aux peuplades celtiques des provinces de Germanie, qui étaient d'accord de laisser la préséance au *numen Augusti* ou à la *domus divina* sur leurs dédicaces, mais qui signifiaient bien que le temple ou la statue offerts appartenaient exclusivement au dieu<sup>87</sup>.

Un tel contexte nous amène à proposer de voir dans le sanctuaire du Cigognier, spécialement mis en chantier à l'avènement de Trajan, non pas seulement un temple du culte impérial, mais surtout un temple de Jupiter Optimus Maximus, accompagné d'autres dieux et déesses et du génie de l'empereur sans doute, de Mars Caturix aussi, comme on le voit sur cette inscription d'un bénéficiaire du camp de Böckingen sur le *limes*, où la *cohors I Helvetiorum* était en garnison au II<sup>e</sup> siècle<sup>88</sup>.

### 3. Cigognier jovien

Cette attribution a le mérite de tenir compte de la présence de tant d'éléments indigènes dans le secteur du sanctuaire du Cigognier. Aux inscriptions et aux colonnes de Jupiter, il convient d'ajouter la statuette de Jupiter trouvée au Théâtre, ce prolongement organique du Cigognier (fig. 8)<sup>89</sup>: comme l'aimerait A. Leibundgut, il doit s'agir d'un Jupiter celto-romain; il s'inspire lointainement du type du Jupiter tonnant, chlamyde pliée en deux sur le bras gauche, tel qu'il apparaît dans son temple à Rome après 80 ap. J.-C.<sup>90</sup>; mais ici, le pied d'appui a changé de côté, le vêtement est gonflé de mouvement, la main gauche devait tenir une sorte de sceptre (?)<sup>91</sup> et c'est la main droite qui brandissait le foudre; ce dernier geste rapproche d'ailleurs notre exemplaire du Jupiter fulgurant du bas-relief de la Gigantomachie de *Lousonna-Vidy* et du pilier d'Yzeures<sup>92</sup>. Autre objet à signaler et non des moindres: le bras gauche d'une statue colossale en

<sup>86</sup> M. Le Glay, *La religion romaine*, Paris 1991<sup>2</sup>, p. 57.

<sup>87</sup> G. Ch. Picard, *loc. cit. supra* n. 11, p. 113; cf. P. M. M. Leunissen, *Römische Götternamen und einheimische Religion der Provinz Germania Superior*, *FdabW* 10, 1985, p. 155-195, en part. p. 182.

<sup>88</sup> *CIL* XIII 6474; cf. F. Stähelin, *op. cit. supra* n. 70, p. 247-248, fig. 51; R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 45; à propos du mélange Taranis-Jupiter, maître des guerres, *conservator*, et Mars indigène, cf. J.-J. Hatt, *op. cit. supra* n. 70, p. 195.

<sup>89</sup> Cf. *supra* n. 15; notons que le lieu de trouvaille peut être secondaire.

<sup>90</sup> Cf. St. Boucher, *Recherches sur les bronzes figurés de Gaule pré-romaine et romaine*, Rome 1976, p. 70-72, fig. 114-117.

<sup>91</sup> Cf. *infra*; L. Martin, Feuilles de l'Association: répertoire des objets déposés au Musée d'Avenches, 1893-1897, *BPA* 7, 1897, p. 23-24, note «qu'à côté de cette statuette a été trouvée une petite tige recourbée en bâton d'augure, et qui pénètre juste dans un trou percé dans la main du dieu», tige perdue depuis; pour un attribut particulier dans les mains de Jupiter, cf. la double hache de Jupiter Dolichenus dans le sanctuaire de Mauer an der Url en Norique, R. Noll, *Das Inventar des Dolichenusheiligtums von Mauer an der Url (Noricum)*, dans *Der römische Limes in Oesterreich* 30, 1980, cité par K. Gschwantler, *Guss und Form: Bronzen aus der Antikensammlung, Sonderausstellung*, Wien 1986, p. 140-144, en part. fig. 282, 287, 289.

<sup>92</sup> Cf. E. Abetel, Le bas-relief de la Gigantomachie de *Lousonna-Vidy*, dans *Le monde des images en Gaule*, *op. cit. supra* n. 11, p. 6-23, en part. p. 6, pl. 1 et p. 11-12; G. Ch. Picard, *op. cit. supra* n. 11, p. 100-101, fig. 6.

<sup>81</sup> Cf. J. Le Gall, M. Le Glay, *L'Empire romain 1: le Haut-Empire*, Paris 1987 (*Peuples et civilisations*), p. 390 et 412; R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 54-55.

<sup>82</sup> Cf. G. Bauchhenss, P. Noelke, *op. cit. supra* n. 11, p. 71-72, 378, pl. 102. 1: relief de bataille du forum de Trajan en remploi sur l'arc de Constantin; cf. aussi R. Bianchi Bandinelli, *Rome: la fin de l'art antique*, Paris 1970 (*L'univers des formes*), p. 123, fig. 111: scène de bataille sur un ornement d'attelage conservé à Aoste.

<sup>83</sup> G. Bauchhenss, P. Noelke, *op. cit. supra* n. 11, p. 348 et 382.

<sup>84</sup> Sur l'impact de la politique de Trajan et d'Hadrien sur le nord de la Gaule et dans les deux provinces de Germanie, cf. J. Mertens, *loc. cit. supra* n. 11, 1982, p. 47 et 50; H. Cüppers (éd.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart 1990, p. 115; J.-J. Hatt, *op. cit. supra* n. 70, p. 112-113 et p. 196-197, chapitre sur «les dieux gaulois responsables des victoires de Trajan»; R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 58-59.

<sup>85</sup> Cf. J. Le Gall, M. Le Glay, *op. cit. supra* n. 81, p. 413-414.





*Fig. 8. Avenches, Théâtre. MRA inv. 1895/2789. Statuette de Jupiter. Photo MRA, R. Bersier.*



*Fig. 9. Avenches, Cigognier. MRA inv. 1939/188. Bras de statue colossale. Photo MRA.*

bronze doré attribué à une effigie d'empereur (fig. 9), auquel s'adjoint un fragment de pan de vêtement<sup>93</sup>. Comme le buste de Marc Aurèle, ils ont été trouvés dans un égout, mais celui qui traverse l'avant-cour cette fois-ci, sous la dalle d'un regard, à proximité de l'entrée du sanctuaire. On a proposé de les rapprocher de la statue monumentale en bronze de l'empereur Trébonien Galle (251-253 ap. J.-C.)<sup>94</sup>. Si le bras d'Avenches se comprend généralement bien grâce à la statue de Trébonien, il s'en différencie par la position légèrement relevée du poignet, qui permet au vêtement d'être retenu sur l'avant-bras et non au niveau du coude; dans les deux cas, auriculaire et annulaire sont nettement repliés, mais à Avenches, index et majeur s'ouvrent plus franchement qu'à Rome et le pouce est plus écarté, plus levé; de plus, un clou sort perpendiculairement de la base du pouce, sur un peu plus de 1 cm. Quelque chose était donc fixé à la main. Ses doigts, que ce soit auriculaire et annulaire ou index et majeur, ne sont pas suffisamment écartés ou arrondis pour recevoir un objet du type sceptre, lance ou ceinturon avec épée<sup>95</sup>. La façon dont le clou est placé le laisse mal comprendre comme attache d'une lance ou d'un sceptre qui aurait été simplement appuyé sur le haut du bras.

Proche de ce bras problématique, on a trouvé la célèbre tête de Barbare mort en bronze doré<sup>96</sup>. Elle a été différemment interprétée: ornement d'un mur du sanctuaire, applique de char ou de baudrier. Cette dernière solution ne nous semble pas devoir être retenue, vu la dimension de l'objet (15 cm), et surtout le fait qu'il est conçu pour être vu de trois quarts et non pas à plat comme c'est le cas dans un décor de baudrier. En outre, un clou planté de l'intérieur vers l'extérieur et un autre trou de fixation vont à l'encontre de l'hypothèse de l'ornement de baudrier. La tête de Barbare devait faire partie d'un plus vaste ensemble en relief, non pas sur un mur étant donné le mode de fixation interne des clous, mais sur un autre élément en bronze avec lequel il a été conçu. Sa fixation au bord supérieur, arrondi, de la caisse d'un char nous paraît la fonction la

plus vraisemblable<sup>97</sup>. La manière d'assujettir le clou à l'intérieur de la tête de Barbare, l'épaisseur des parois de bronze (0,4-0,5 cm), la patine verte tachée de rouge, la manière dont la dorure a été appliquée, le traitement des mèches de cheveux comme du modelé du visage pourraient faire penser aux traces d'un atelier identique à celui qui a mis en œuvre le bras de la statue colossale trouvée dans le même secteur. Ils font peut-être partie d'un seul groupe statuaire. La facture particulière de la main pourrait alors s'expliquer par le fait qu'elle tenait les rênes d'un attelage<sup>98</sup>. Aurait-on alors affaire au quadrigé triomphal d'un empereur? Le choix d'une tête isolée de Barbare mort comme

<sup>97</sup> Selon le modèle des chars triomphaux, cf. p. ex. B. Andreae, *op. cit. supra* n. 94, fig. 395 (arc de Titus), fig. 425 (cortège du triomphe de Trajan sur les Daces, arc de Bénévent), fig. 532 (Marc Aurèle sur le char triomphal, relief de l'arc de Marc Aurèle remployé sur l'arc de Constantin); cf. aussi le char de Luna sur l'arc de Constantin, fig. 623.

<sup>98</sup> Les recherches de rapprochements stylistiques méritent d'être poursuivies; les nombreuses représentations d'auriges dans les courses du cirque ne sauraient totalement convenir à la compréhension d'une main conduisant un char triomphal ou un char de divinité; dans les recueils iconographiques consultés, un geste mérite d'être cité, celui d'Hélios sur son quadrigé, sur une métope du temple d'Athéna à Ilion, *LIMC* V, Hélios 380 (vers 300 av. J.-C.): la main droite a une position similaire au bras d'Avenches, au-dessus de chevaux cabrés, tirant sur des rênes non visibles, plutôt que jouant de la lyre avec trois doigts; *LIMC* IV, Sol 423, autel monumental d'Ephèse avec l'acclamation de L. Verus et la Victoire tenant les rênes du char de la main gauche, dans un geste proche de celui d'Avenches; *LIMC* IV, Demeter/Ceres 133: sarcophage de Aachen (220-230 ap. J.-C.), cf. main gauche d'Hadès conduisant son bige dans le rapt de Proserpine.

<sup>93</sup> A. Leibundgut, *op. cit. supra* n. 15, p. 126-127, n°s cat. 165-166, pl. 88-89; cf. pour les circonstances de trouvaille, F. Vittoz, *op. cit. supra* n. 70, p. 53-54; cf. R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 238-239, fig. 203.

<sup>94</sup> Cf. H. G. Niemeyer, *Studien zur statuarischen Darstellung der römischen Kaiser*, Berlin 1968, p. 113, n° cat. 128, pl. 48. 1; reproduction chez B. Andreae, *L'art de l'ancienne Rome*, Paris 1973, fig. 570.

<sup>95</sup> Cf. H. G. Niemeyer, *op. cit. supra*, p. 112, n° cat. 121, pl. 43. 2, statue colossale de Septime Sévère.

<sup>96</sup> A. Leibundgut, *op. cit. supra* n. 15, p. 59-60, n° cat. 39, pl. 44-45; *Bronzes romains de Suisse*, V<sup>e</sup> Colloque international sur les bronzes antiques, Catalogue d'exposition, Lausanne 1978, p. 60-61, n° cat. 75; F. Vittoz, *op. cit. supra* n. 70, p. 55-62, pl. 22, en part. p. 55: l'applique a été mise au jour dans une «tranchée ouverte pour découvrir le mur extérieur du portique du Temple côté S.-E.»



Fig. 10. Avenches, Cigognier. MRA inv. 1940/381. Applique avec tête de Barbare mort. Photo MRA.

décoration de char plutôt qu'une scène de bataille avec Barbares mourants, fait difficulté<sup>99</sup>. Si l'on se replace dans le contexte particulier de l'attitude celto-romaine face à l'empereur évoquée plus haut, si l'on admet notre interprétation du sanctuaire du Cigognier comme d'abord consacré à Jupiter Optimus Maximus, la tête de Barbare mort et le bras pourraient être le maigre souvenir d'un groupe statuaire du type de Jupiter au quadrigé – souvent représenté au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle en Asie Mineure dans son combat contre les géants- ou de Jupiter au bige, soit chevauchant un géant comme sur quelques exemplaires de colonnes de Jupiter en Germanie supérieure<sup>100</sup>, soit en pleine course, comme sur un relief de sigillée d'Austrus de Lezoux; là, il est nu, foudre brandi en main droite, chlamyde flottant sur le bras, dirigeant son bige de la main gauche<sup>101</sup>. Avec l'évidente influence gréco-romaine sur ces représentations, il ne faut pas exclure, selon P. Noelke, une forte relation avec l'art triomphal.

Empereur triomphant ou Jupiter Optimus Maximus, ancien Taranis qui se plaisait aux têtes coupées<sup>102</sup>, le choix reste délicat pour le groupe d'Avenches. Dans le cas impérial, les fragments de bronze doré se placeraient volontiers là où Ph. Bridel le propose, sur le monument érigé dans l'allée centrale du sanctuaire<sup>103</sup>. Si l'on opte pour Jupiter Optimus Maximus au bige ou au quadrigé, le même emplacement conviendrait, en le rehaussant, pour en faire un pilier de Jupiter plus haut que celui d'Yzeures, entre 12 et 15 m sans groupe statuaire<sup>104</sup>. La présence d'un réseau dense de pieux en fondation du monument ne contredit pas une telle vision<sup>105</sup>. Ces pieux sont implantés plus haut que tous les autres pieux de fondation du sanctuaire; la base de la construction est faite de blocs de remploi: deux indices pour une érection postérieure du monument, évacuant du même coup son interprétation comme autel – un autel aurait eu des fondations au même niveau que le reste du sanctuaire s'il dépendait du projet initial. L'éventuel torse d'Hercule du remblai de la Grange-des-Dîmes

onnerait heureusement une «tour à étages» dont le socle serait garni de dieux. Le pilier offrirait ainsi un spectacle proche de celui du bûcher de consécration du divin Antonin tel qu'il apparaît au revers d'une frappe de Marc Aurèle; l'empereur y conduit un quadrigé posé au sommet de quatre étages dont deux sont ornés de statues de divinités; une monnaie de consécration présente un bige au-dessus de cinq étages aniconiques, l'empereur tenant les rênes en main droite levée et fouet en main gauche<sup>106</sup>. Le monument de l'allée centrale du Cigognier s'inscrivait-il à la suite de la propagation d'une telle imagerie? A. Leibundgut propose de dater la tête de Barbare mort de l'époque d'Hadrien; le catalogue de l'exposition lausannoise sur les bronzes romains de Suisse la fait remonter au I<sup>er</sup> siècle<sup>107</sup>. Si le groupe statuaire du Cigognier occupait le haut du monument érigé postérieurement dans le dallage de la voie conduisant au temple, la datation d'A. Leibundgut devrait être retenue. Empereur ou Jupiter? Pour notre part, nous penchons pour Jupiter, un Jupiter tel que la sigillée de Lezoux en offre le reflet, dirigeant un bige, nu, levant le foudre en main droite, mais chlamyde au bras gauche, fouet et peut-être rênes en main gauche. Un fouet pointé vers l'avant comme celui que tenait le Jupiter du Théâtre d'Avenches<sup>108</sup>. Cela ne reste qu'une hypothèse en cours de vérification.

#### 4. Un Temple de la Paix germanique

La liaison formelle entre sanctuaire du Cigognier et *Templum Pacis* à Rome est bien établie<sup>109</sup>. Dès 71 ap. J.-C., de retour de Palestine, Vespasien érige un temple au plan original dans la zone des *fora*, négligeant les fonctions civiques, judiciaires et marchandes qui leur sont liées pour privilégier les jardins et l'*otium* que procure le rôle de biblio-

<sup>99</sup> On trouve des têtes de Barbares coupées sur la colonne de Marc Aurèle (B. Andreae, *op. cit. supra* n. 94, fig. 535) ou sur l'arc d'Orange (R. Bianchi Bandinelli, *op. cit. supra* n. 82, fig. 136), p. ex., chaque fois mêlées à des compositions d'ensembles, et non isolées.

<sup>100</sup> Cf. G. Bauchhenss, P. Noelke, *op. cit. supra* n. 11, p. 337, 379-380, pl. 49.

<sup>101</sup> Cf. J.-J. Hatt, *op. cit. supra* n. 70, p. 191-192, fig. 172.

<sup>102</sup> Suivant la scholie de Berne aux vers de Lucain I, 444-446, citée, entre autres, chez D. van Berchem, *loc. cit. supra* n. 14, p. 169-170; G. Bauchhenss, P. Noelke, *op. cit. supra* n. 11, p. 79-80.

<sup>103</sup> Ph. Bridel, *op. cit. supra* n. 28, p. 54-55, pl. 107; H. Bögli, *op. cit. supra* n. 32, p. 26-27, fig. 27; cf. récemment la reprise de l'interprétation de la base en question comme autel chez M. Trunk, *op. cit. supra* n. 77, p. 178.

<sup>104</sup> Cf. G. Ch. Picard, *op. cit. supra* n. 11, p. 90, 99-105, fig. 6; soulignons cependant la faiblesse des indices et le caractère hypothétique de l'interprétation qui exclut, bien sûr, l'inscription à IOM.

<sup>105</sup> Cf. H. Bögli, *op. cit. supra* n. 32, fig. 24; Ph. Bridel, *op. cit. supra* n. 28, p. 54, signale que les pieux de fondation débordent sur les côtés est et ouest pour assurer une meilleure stabilité aux murs qu'ils portent.

<sup>106</sup> Cf. *RIC* II, p. 304, n° 9, pl. 84; pour la deuxième monnaie, cf. J. C. Ginzrot, *Die Wagen und Fahrwerke der Griechen und Römer* II, Hildesheim-New York 1975<sup>2</sup> (*Documenta Hippologica*), pl. 52 A. 9 (Museo Pisaneo); nous n'avons pu obtenir plus de renseignements sur sa frappe.

<sup>107</sup> Cf. *supra* n. 96.

<sup>108</sup> Cf. *supra* n. 91; la description de «bâton d'augure» donnée à la tige qui accompagnait la statuette, correspond tout à fait au rendu possible d'un fouet, cf. Ch. Landes (éd.), *Le cirque et les courses de chars: Rome-Byzance*, Catalogue d'exposition, Lattes 1990, *passim*. Quelle que soit l'attribution choisie, le groupe statuaire d'Avenches est antérieur à la statue de Trébonien Galle; on peut dès lors se demander si cette dernière n'a pas été inspirée plus ou moins directement par le groupe avenchois: elle a été trouvée vraisemblablement dans la région des *castra des equites singulares* à Rome (cf. H. G. Niemeyer, *ibid. supra* n. 94), les cantonnements des troupes de garde mises sur pied par Trajan, dans lesquelles plusieurs Helvètes étaient cavaliers (cf. R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 44); on y a trouvé, p. ex., une dédicace «à Jupiter Optimus Maximus, Junon, Minerve, Mars, Victoire, Mercure, Felicitas, Salus, Fatis, Campestres, Silvain, Apollon, Diane, Epona et au Génie des *singulares...*» (*CIL* VI 31143).

<sup>109</sup> Cf. Ph. Bridel, *op. cit. supra* n. 28, p. 55, 149-151; M. Trunk, *op. cit. supra* n. 77, p. 100-101.

thèque joué par le bâtiment, un loisir dû à l'empereur et à sa politique. Autour de 70 ap. J.-C., Vespasien a fondé la colonie d'Avenches. En 98 ap. J.-C., Trajan le Germanique, instaurateur de la paix sur le *limes*, est nommé empereur. L'*otium* peut enfin être offert aux Helvètes dont la capitale a reçu le père de Vespasien, Flavius Sabinus, et, un temps, son fils, Titus<sup>110</sup>. Par le choix d'un plan si proche de celui du temple de Rome, on signifie que Trajan est le nouveau Vespasien qui va apporter la prospérité à la cité. De même qu'à Rome, plus tard, Trajan installera son forum exactement dans l'axe du *Templum Pacis*, sans hésiter à bouleverser ce qui précède, de même à Avenches des maisons individuelles sont détruites pour laisser place à un bâtiment qui s'insère parfaitement dans l'extension de la ville telle que la favorisent les remparts de Vespasien. Le sanctuaire ne s'ouvre pas sur la voie principale menant à l'ancien forum, mais sur le nouvel axe créé entre la Porte de l'Ouest et la Porte de l'Est. La route pour les frontières. L'ampleur du programme architectural éclipse tous les autres monuments sacrés de la ville. L'impression devait être d'autant plus forte que le sanctuaire offre «un exemple rare dans l'ensemble des monuments de l'Empire d'une solution réunissant deux systèmes architecturaux de proportions différentes»<sup>111</sup>. L'élégante colonnade du Cigognier est le signe de la présence à Avenches d'un personnage intimement lié à Rome et à Trajan, de rang élevé et suffisamment fortuné pour soutenir un aussi vaste projet, même en comptant sur les libéralités impériales.

L'inscription *CIL* XIII 5089 nous livre l'impressionnante carrière sénatoriale d'un patron d'Avenches: légat de Nerva à la tête de la légion XVI *Flavia firma*, légat de Trajan aux commandes de la légion VI *ferrata*, membre du collège des prêtres voués au culte des Flaviens, préteur préposé au trésor militaire, gouverneur de la province de Lycie-Pamphylie, consul, préposé par Trajan à la perception du cens. Au courant de cette dernière charge, il fut choisi comme patron d'Avenches, probablement alors qu'il était gouverneur de la province de Germanie supérieure, entre 110/111 et 114 ap. J.-C.<sup>112</sup> Le bloc de la dédicace avait été posé, comme il a été démontré, dans un angle de l'église Saint-Symphorien; il devait autrefois orner un monument du secteur Temple rond-Grange-des-Dîmes-Cigognier. Une des charges du sénateur retient l'attention dans ce contexte: les Helvètes ont tenu à ce que figure son passage à Rome comme *sodalis Flavia-lis*, sans doute en 101/102 ap. J.-C.<sup>113</sup> Honneur non négligeable à la fin du I<sup>er</sup> siècle et au début du II<sup>e</sup> siècle, le sénateur faisait donc partie du collège mis en place par Titus pour la célébration de la dynastie flavienne, dans une organisation similaire

à celle des *Augustales*<sup>114</sup>. Sous Domitien, le collège dut prendre de l'importance pour remplir tous les offices que nécessitait la restructuration urbanistique du centre monumental de Rome; le *nomen Flavianum* marquait dynastiquement toutes les collines historiques<sup>115</sup>. Plus encore, les activités culturelles du groupe furent transférées à Jupiter comme protecteur de Domitien<sup>116</sup>. Le siège des *Flaviales* se trouvait dans l'*aedes Iovis Propugnatoris*. Il faut dire que Domitien, en vainquant les Chattes, avait fait un *bellum Iovis*. Sur les monnaies des dix dernières années de son règne, Domitien se montre comme suppléant de Jupiter *Conservator* ou *Victor*. Trajan sut récupérer habilement la force que représentait la théologie jovienne pour le pouvoir impérial. Jupiter n'apparaît pas dans le monnayage de Nerva, trop associé qu'il était à l'image de Domitien à damner, pour réapparaître à l'arrivée de Trajan à Rome, et devenir le thème central du panégyrique de Pline le Jeune en 100 ap. J.-C.<sup>117</sup> Le sénateur d'Avenches peut donc porter honorablement son titre dans la ville du père de la dynastie flavienne. C'est une manière de marquer aussi sa connaissance intime du rituel entourant les Flaviens et de leurs lieux de culte dans la Capitale. A considérer la date à laquelle les Helvètes érigent son monument, entre 110/111 et 114 ap. J.-C., on peut sans trop de crainte avancer que le sénateur a été pour quelque chose dans la construction du sanctuaire du Cigognier.

A la fin de son étude, M. A. Speidel avance trois noms possibles pour le *patronus* anonyme d'*Aventicum*, L. Annius Largus, Cn. Antonius Fuscus et C. Alburnius Valens, tous trois consuls suffects en 109 ap. J.-C.; on ne sait rien de plus à leur sujet. M. A. Speidel en arrive pourtant à la conclusion que le sénateur d'Avenches devait avoir le même âge que Pline le Jeune, que par ses capacités et sa loyauté, il avait su gagner la confiance de l'empereur pour accéder à de si hautes fonctions<sup>118</sup>. Un quatrième nom peut être ajouté, qui implique quelques changements dans la chronologie de M. A. Speidel, en particulier pour le consulat suffect, mais qui nous paraît satisfaire et au *cursus* de l'inscription avenchoise et à la relation privilégiée du sénateur avec Trajan. On ne sait, il est vrai, que peu de choses sur ce haut personnage.

En 1938, dans la cour du sanctuaire, dans le secteur de l'égoût, près du portique sud-ouest, à

<sup>110</sup> Cf. D. van Berchem, *Un banquier chez les Helvètes, dans Les routes et l'histoire*, Genève 1982, p. 113-121.

<sup>111</sup> M. Trunk, *op. cit. supra* n. 77, p. 151; cf. *supra* n. 109.

<sup>112</sup> Cf. *supra* n. 32, en part. M. A. Speidel, *loc. cit.*, p. 151-152, 158.

<sup>113</sup> Dans l'inscription qui lui est dédiée à Tlos en Lycie-Pamphylie ne figure significativement pas la mention de la prêtrise: cf. M. A. Speidel, *loc. cit. supra* n. 32, p. 159, n. 47.

<sup>114</sup> Cf. A. Momigliano, *Sodales flaviales titiales e culto di Giove*, *BCAR* 63, 1935, p. 165-171; L. Schumacher, *Die vier hohen römischen Priesterkollegien unter den Flaviern, den Antoninen und den Severern (69-235 n. Chr.)*, *ANRW* II, 16, 1 (1978), p. 655-816, en part. p. 664-666; M. Torelli, *Culto imperiale e spazi urbani in età flaviana*, dans *L'Urbs: espace urbain et histoire. I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.-III<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Paris-Rome 1987 (*Collection de l'Ecole Française de Rome* 98), p. 563-582; cf. M. Torelli, *ibid.*, p. 574; *CIL* VI 2004 et 2009 correspondraient à l'*album des sodales Flaviales Titiales* dès 180 ap. J.-C., les noms des membres conservés indiquant un prestige relativement modeste du collège à la fin du II<sup>e</sup> siècle.

<sup>115</sup> M. Torelli, *loc. cit. supra*, p. 579, plan fig. 4.

<sup>116</sup> J. R. Fears, *The Cult of Jupiter and Roman Imperial Ideology*, *ANRW* II, 17, 1 (1981), p. 3-141, en part. 78-80, 133.

<sup>117</sup> Cf. *supra* n. 85 et 86; J. R. Fears, *loc. cit. supra*, p. 80-83.

<sup>118</sup> M. A. Speidel, *loc. cit. supra* n. 32, p. 160-162.



30 cm sous le sol moderne, on met au jour un fragment de tuile estampillé JRC; par son écriture, il donne sans conteste la fin d'une estampille de L. C. PRISC dont les tuiles et les briques sont répertoriées essentiellement dans la région de Berne-Studen-Avenches<sup>119</sup>. En 1867, au Théâtre était recueillie une tuile marquée L. C. PRISC, estampille complète cette fois<sup>120</sup>. En 1894, une fouille de l'Association Pro Aventico livre une nouvelle estampille, très vraisemblablement au Théâtre<sup>121</sup>. Th. Mommsen (*CIL* XIII 6, 12847-12850) propose de lire L(*ucii*) C(*ornelii*?) PRISC(*iani*?). H.-M. von Kaenel rend attentif au fait que, d'après la statistique des *cognomina*, PRISC(*i*) est plus vraisemblable que PRISC(*iani*)<sup>122</sup>. Nous aurions donc L(*ucii*) C(?) PRISC(*i*) au sens de «de l'atelier de Lucius C(?) Priscus». La datation reste vague, mais de préférence «tôt», dans le II<sup>e</sup> siècle<sup>123</sup>. Le fait de trouver dans le secteur Cigognier-Théâtre deux à trois estampilles dues à un même atelier nous paraît éloquent. Les fouilles récentes de l'*insula* 7 d'Avenches et de la *villa* de Vallon ont permis le dégagement de concentrations d'estampilles en remblai ou en rempli, qui sortent dans chaque cas d'un seul atelier<sup>124</sup>. Des tuiles ou briques de même provenance indiquent l'octroi d'un chantier à un fournisseur. A Avenches, les estampilles connues sont celles de M. Afranius Professus, dont le gros de l'activité se situe dans le troisième quart du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., celles de la légion XXI *rapax* dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>125</sup> et celles de L. C. PRISC. M. Afranius Professus, propriétaire d'une tuilerie, fait don de la curie aux Helvètes. L. C. PRISC, qui fournit vraisemblablement les tuiles du complexe Cigognier-Théâtre, a peut-être été lui aussi un généreux donateur pour la construction de l'ensemble monumental. Dès lors, il nous semble tout à fait plausible de proposer le nom de Lucius Cornelius Priscus et pour les estampilles et pour l'inscription *CIL* XIII 5089.

<sup>119</sup> H.-M. von Kaenel, *Neue Funde gestempelter Ziegel aus dem Kanton Bern*, *AS* 3, 2, 1980, p. 94-102; cf. R. Degen, *Fabrikmarken römischer Privatziegeleien in der Schweiz*, *Ur-Schweiz* 27, 1963, p. 33-38; F. Vittoz, *op. cit. supra* n. 70, p. 20, pl. 4. 12; pour le détail de la trouvaille, cf. MRA, *Fouilles romaines d'Avenches, Pastlac 1938-1939, 1940: trouvailles*, n° inv. 1938/499, enregistré le 5 décembre 1938, de provenance douteuse, mais ce jour-là étaient consignés des objets de la région décrite.

<sup>120</sup> MRA inv. 1867/1322; E. Dunant, *Guide illustré du Musée d'Avenches*, Genève 1900, p. 20, pl. 7. 12; R. Degen, *loc. cit. supra*, p. 34, 36, fig. 18. 1; H.-M. von Kaenel, *loc. cit. supra*, p. 95.

<sup>121</sup> MRA inv. 1894/2749; l'inventaire MRA Cat. IV ne donne pas de précision quant au lieu de trouvaille, mais il s'agit d'une fouille de l'Association qui, cette année-là se consacrait au Théâtre: L. Martin, *loc. cit. supra* n. 91, p. 22-23. Les dépôts du Musée recèlent encore deux estampilles de L. C. PRISC: 1. MRA inv. 1885/1998, pour laquelle nous n'avons pas de provenance, mais il s'agit d'une fouille de l'Association; la nécropole de la Porte de l'Ouest est abordée le 28 décembre 1885 (cf. L. Margairaz Dewarrat, *La nécropole de la Porte de l'Ouest*, *BPA* 31, 1989, p. 109-137, en part. p. 109, 111-112), alors que des tranchées sont ouvertes à la recherche de mosaïques au début décembre 1885, au lieu-dit «Aux Prés Laits», au nord-est des *insulae* 12 et 18; c'est sans doute là qu'a été trouvée l'estampille (cf. W. Cart, *Les fouilles*, *BPA* 1, 1887, p. 18-27, en part. p.

Cornelius Priscus est proconsul d'Asie en 120/121 ap. J.-C., suivant une lettre d'Hadrien transcrite sur un temple d'Ephèse. Il est cité par Pline le Jeune (*Ep.* 5, 20, 7) comme consulaire, médiateur dans une affaire opposant les Bithyniens à leur proconsul Varenus en 102 ou en 105-106. Pline le Jeune lui envoie une lettre à la mort du poète Martial (*Ep.* 3, 21). Il est peut-être le propriétaire d'ateliers de tuiles à Ostie au I<sup>er</sup> siècle<sup>126</sup>. L. C(ornelius?) Prisc(us), à Avenches et dans la région, imprime son nom dans une *tabula ansata*. A la fin du I<sup>er</sup> s., c'est la légion qui estampille ses tuiles de cette manière. Si L. C. PRISC correspond bien au patron anonyme d'Avenches du *CIL* XIII 5089, lorsqu'il s'occupe de la toiture du sanctuaire du Cigognier et du Théâtre, il est légat de Trajan; avec la *tabula ansata* de ses tuiles, il montrerait sa fonction. Par le proconsulat de Cornelius Priscus, on a supposé qu'il avait été *decemvir stlitibus iudicandis*, comme probablement le patron anonyme d'Avenches selon M. A. Speidel<sup>127</sup>; il a peut-être été *pontifex* ou *flamen* en 101/102, date que M. A. Speidel retient pour la sodalité du sénateur anonyme; son consulat suffect pourrait se placer entre 102, 104 et 106<sup>128</sup>. Médiateur dans une affaire touchant l'Asie Mineure, pourquoi ne s'y serait-il pas trouvé comme légat de Lycie-Pamphylie? On notera enfin que les estampilles de l'atelier de L. C. PRISC, mises à part celles qui entourent plus directement la zone de fabrication sur le versant sud du Frienisberg dans le canton de Berne, se rencontrent dans un sanctuaire à Avenches et dans deux sites connus pour leurs sanctuaires, Petinesca et Berne-Engelhalbinsel<sup>129</sup>, sur les routes du Rhin et du Haut-Danube. Un *sodalis Flavianis*, percepteur du cens, y trouverait bien son intérêt. L'attribution du *cursus honorum* du *CIL* XIII 5089 à L. Cornelius Priscus soulève des problèmes. Elle a l'avantage de tenir compte des quelques données du terrain qui, nous l'espérons, s'amplifieront un jour.

En 98 ap. J.-C., les Helvètes jetaient les bases de leur futur lieu de réunion, pour le salut de l'empereur, aux côtés de Mars Caturix et des autres dieux, sous les froncements de sourcils de Jupiter, très bon, très grand. En 114 au plus tard, les Helvètes n'avaient plus peur que le ciel ne leur tombe sur la tête.

18-19); 2. MRA inv. 1904/3900, estampille trouvée à la Conchette, *insula* 27.

<sup>122</sup> H.-M. von Kaenel, *loc. cit. supra* n. 119, p. 95, n. 3.

<sup>123</sup> H. M. von Kaenel, *ibid.*, p. 97-98.

<sup>124</sup> Cf. A. Bielman, *loc. cit. supra* n. 63, dans ce bulletin, n. 38-39.

<sup>125</sup> Cf. E. Dunant, *op. cit. supra* n. 120, pl. 7. 8-9; cf. R. Fellmann, *op. cit. supra* n. 14, p. 35-38.

<sup>126</sup> *PIR*<sup>1</sup> C 1160; *PIR*<sup>2</sup> C 1420; *CIL* XV 951 et 952: deux estampilles inscrites dans un rectangle, la première bordée de palmes avec le texte EX FIGLINIS / L. CORNELI PRISC, la seconde sans décor et le texte L. CORNELI PRISCI, toutes deux avec ligature du N et du E, petit I et petit C finaux dans le cas de la première.

<sup>127</sup> M. A. Speidel, *loc. cit. supra* n. 32, p. 158.

<sup>128</sup> *PIR*<sup>1</sup> C 1160; *PIR*<sup>2</sup> C 1420; L. Schumacher, *op. cit. supra* n. 114, p. 669, n° cat. 34.

<sup>129</sup> H.-M. von Kaenel *loc. cit. supra* n. 119, p. 94, fig. 1-2.